

Direction Régionale de l'Environnement
CORSE

PLAN DE GESTION ET DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 (FR 9400580) :

« MARAIS DEL SALE, ZONES HUMIDES PERIPHERIQUES ET FORET LITTORALE DE PINIA »

FORÊT LITTORALE DE PINIA

Plan Opérationnel

Juin 2009



**PLAN DE GESTION ET DOCUMENT D'OBJECTIFS
DU SITE NATURA 2000 FR9400580
« MARAIS DEL SALE, ZONES HUMIDES PERIPHERIQUES
ET FORET LITTORALE DE PINIA »**

Plan opérationnel du site de la «Forêt littorale de Pinia »

RAPPELS DU DIAGNOSTIC	7
1. les Habitats et espèces d'intérêt communautaires du site Natura 2000	7
2. Rappel des grands enjeux de gestion des sites	11
3. Les objectifs de gestion du site Natura 2000	12
STRATEGIE D'INTERVENTION	14
1. Constats	14
1.1 Situation de la forêt	14
1.2 Situation de la fréquentation	14
2. Principes d'action adoptés en groupes de travail	14
2.1 Interventions sylvicoles	14
2.2 Accueil du public	15
FICHES ACTIONS « FORET LITTORALE DE PINIA »	16
<u>ENJEU « DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE GESTION FORESTIERE »</u>	17
3. <u>Objectif 1</u> : Gérer le risque d'incendie de forêt	17
<u>Opération 1</u> : Améliorer et entretenir les infrastructures de défense de la forêt contre les incendies	18
Action 1 : Poursuivre et améliorer les traitements et l'entretien des infrastructures DFCI actuelles	19
Action 2 : Promouvoir l'adoption de bonnes pratiques agricoles ou sylvicoles par les propriétaires riverains	19
Action 3 : Améliorer la surveillance incendie du site	19
Action 4 : Créer un groupe de travail sur la gestion du risque incendie sur Pinia	19
<u>Opération 2</u> : Mettre en œuvre une gestion de défense des personnes contre les incendies	21
Action 5 : Matérialiser le plan d'évacuation	22
Action 6 : Mettre en place des outils (signalétique) de sensibilisation et responsabilisation des usagers du milieu aux risques qu'ils encourent	22
Action 7 : Réglementer et interdire l'accès au massif suivant les conditions météorologiques	22

<u>Opération 3</u> :	Elaborer un plan de protection de la forêt contre les incendies et un schéma de régulation des flux de circulation et d'évacuation dans le cadre d'une PRMF	23
Action 8 :	Etablir une demande auprès de la DDAF afin de rendre le site de Pinia prioritaire dans la réalisation des PRMF de Haute Corse	23
Action 9 :	Réaliser un étude de Protection Rapprochée de Massif Forestier	23
4. <u>Objectif 2</u> :	Anticiper l'arrivée de la cochenille ou des incendies par des travaux sylvicoles adaptés sur les secteurs à enjeux	24
<u>Opération 4</u> :	Mettre en œuvre des travaux sylvicoles adaptés sur les secteurs où l'accueil du public est existant ou prévu	25
Action 10 :	Traiter les aires de stationnements et les voies de circulation motorisée actuelles et futures (cf. action 1)	26
Action 11 :	Traiter les secteurs sur lesquels sont prévus les circuits d'accueil du public	26
<u>Opération 5</u> :	Mettre en œuvre des actions de lutte expérimentale contre la cochenille	27
Action 12 :	Inscrire le site de Pinia dans le réseau des sites expérimentaux de Corse concernant la lutte contre la cochenille	27
Action 13 :	Assurer une gestion sylvicole ciblée après infestation par la cochenille	27
<u>Opération 6</u> :	Elaborer le plan d'aménagement forestier adapté aux préconisations du plan de gestion du site	28
Action 14 :	Prévoir des interventions ponctuelles sur les boisements suite à des chablis localisées sur des zones paysagères sensibles.	28
Action 15 :	Prévoir des travaux sylvicoles ciblés suite aux passages éventuels d'incendies	28
Action 16 :	Mettre en place une filière d'écoulement du pin suite à un incendie ou l'infestation par la cochenille	28

ENJEU « REORGANISATION DES MODALITES DE FREQUENTATION ET D'USAGE DU SITE »29

5. <u>Objectif 3</u> :	Organiser les pratiques dans l'espace et dans le temps et	
<u>Objectif 4</u> :	Adapter les aménagements d'accueil aux contraintes naturelles et aux usages	32
<u>Opération 7</u> :	Réaliser les aménagements d'accueil du public	32
Action 17 :	Définir et mettre en œuvre un plan de circulation (entre usages doux et véhicules à moteur)	33
Action 18 :	Effacer les sentiers pédestres non prévus dans le plan de circulation et les aires de stationnements 1 et 2	33
Action 19 :	Relocaliser et aménager les aires de stationnements 1 et 2	33
Action 20 :	Réaliser des ouvertures dans la végétation afin d'offrir des points de vue sur la mer, l'étang et les montagnes	33
6. <u>Objectif 5</u> :	Règlementer et encadrer la fréquentation du site	35
<u>Opération 8</u> :	Encadrer la circulation motorisée sur le site	35
Action 21 :	Clarifier la réglementation concernant la circulation motorisée sur le site	38
Action 22 :	Mettre en place une signalétique adaptée offrant une meilleure lisibilité des circuits de circulations (doux et motorisée)	38
Action 23 :	Mettre en place des aménagements intégrés au paysage pour tenter de supprimer la circulation des véhicules à moteur sur la plage et protéger les habitats dunaires	38
Action 24 :	Mettre en œuvre des contrôles réguliers afin de permettre un respect de la réglementation concernant notamment la circulation des véhicules à moteur	38
<u>Opération 9</u> :	Etablir un règlement de site par arrêté municipal	39
Action 25 :	Etablir un règlement de site par arrêté municipal	39
<u>Opération 10</u> :	Encadrer les activités au travers d'une charte de bonne pratique	40
Action 26 :	Créer un réseau des acteurs économiques et amorcer une réflexion	40
Action 27 :	Elaborer les principes directeurs pour la gestion et le développement des activités économiques sur le site et signer la charte	40

ENJEU « CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES PATRIMONIALES ET D'INTERET COMMUNAUTAIRE » 41

1. **Objectif 6 : Améliorer la connaissance de la flore et de la faune protégée et mettre en œuvre des actions de protection spécifique** 41
 - Opération 11 : Poursuivre les inventaires et suivi de la faune et de la flore patrimoniale 41
 - Action 28 : Réaliser un inventaire et un suivi des chiroptères 42
 - Action 29 : Approfondir les connaissances sur les habitats et espèces limitrophes des étangs et des lagunes 42
 - Action 30 : Mettre en œuvre des inventaires naturalistes sur les secteurs ou des travaux sont envisagés 42
 - Action 31 : Réaliser un suivi et un entretien régulier de la flore patrimoniale recensées 42
 - Opération 12 : Mettre en œuvre des actions de protection spécifique de la végétation sur les dunes et arrières dunes 43
 - Action 32 : Réaliser un périmètre débroussaillé autour des genévriers 44
 - Action 33 : Poursuivre l'arrachage des espèces invasives sur les dunes 44
 - Action 34 : Faire respecter la réglementation concernant la circulation des véhicules à moteur 44
2. **Objectif 7 : Maintenir une végétation ouverte sur les berges des lagunes et des zones humides** 45
 - Opération 13 : Maintenir l'ouverture de la végétation des berges des lagunes et des zones humides 45
 - Action 35 : Réaliser un inventaire de la flore patrimoniale sur les berges des lagunes afin de déterminer les secteurs à enjeux 46
 - Action 36 : Réaliser un débroussaillage manuel et sélectif des secteurs à enjeux des berges des lagunes 46
 - Action 37 : Réaliser un focardage de secteurs fortement envahis par la phragmitaie afin de conserver des zones en eau libre 46
3. **Objectif 8 : Communiquer avec le public** 47
 - Opération 14 : Faire connaître la valeur du site et ses richesses 47
 - Action 38 : Editer un guide nature et une cartographie unique pour le site. 47
 - Action 39 : Organiser des formations rapides de connaissance de la faune et de la flore pour les professionnels afin d'améliorer la sensibilisation à la nature auprès de leurs clients 47
 - Action 40 : Réaliser une sensibilisation des principaux acteurs du site 47
 - Action 41 : Développer des partenariats avec les écoles et mettre en place des sorties scolaires d'éducation à l'environnement et à la nature 47
 - Opération 15 : Expliquer les orientations de gestion forestière adoptées 48
 - Action 42 : Mettre en place une signalétique adaptée sur site et à la mairie 49
 - Action 43 : Réaliser des interventions sur le sujet lors de réunions publiques concernant le site 49
 - Action 44 : Editer une plaquette explicative et la communiquer directement auprès des professionnels du tourisme 49

ENJEU « DEFINITION ET MISE EN ŒUVRE DE PROCEDURES DE GESTION DU SITE »..... 50

1. **Objectif 9 : conforter l'action du conservatoire du littoral pour consolider la gestion du site** 50
 - Opération 16 : Mettre en cohérence le périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral 50
 - Action 45 : Définir une politique commune de gestion du site entre le Conservatoire, la commune et les riverains 51
 - Action 46 : Elaborer le dossier de demande d'attribution du DPM au Conservatoire 51
 - Action 47 : Engager, si nécessaire, des procédures d'acquisition auprès des propriétaires concernés 51

<u>Opération 17</u> : Mettre en place un comité local de gestion par site et un comité de Pilotage Natura 2000	52
Action 48 : Mettre en place les comités locaux de gestion	53
Action 49 : Poursuivre les réunions des Comités de Pilotage Natura 2000	53
<u>Opération 18</u> : Réaliser l'animation du DOCOB Natura 2000	54
Action 50 : Désigner un animateur Natura 2000	54
<u>Opération 19</u> : Mettre en œuvre une gestion concertée	55
Action 51 : Clarifier les rôles de chacun	55
Action 52 : Définir la trame d'intervention de l'ONF	56

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS.....	56
1. Synthèse globale	56
2. Synthèse par objectif	59
3. Synthèse à l'échelle du site Natura 2000	59

RAPPELS DU DIAGNOSTIC

Les sites naturels de la forêt de Pinia et du marais Del Sale, sont à la fois propriétés du Conservatoire du Littoral et désignés comme site Natura 2000.

Afin d'éviter la multiplication de documents de planification, il est apparu opportun de fusionner les deux démarches, plan de gestion et Docob, en accord avec le Conservatoire et la DIREN Corse. Ainsi, le document proposé fait office de plan de gestion du site du Conservatoire du Littoral et de document d'objectifs du secteur «Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia» (FR9400580).

BRL Ingénierie, en tant qu'opérateur technique désigné par le Conservatoire du Littoral, en a conduit l'élaboration.

A la lumière des enjeux identifiés sur le site, la réflexion menée par l'opérateur technique et les membres des groupes de travail thématiques a conduit à proposer de nombreuses mesures de gestion, de suivi, d'information et de sensibilisation, pour répondre aux objectifs :

1. de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, répondant aux cahiers des charges d'un document d'objectifs Natura 2000 ;
2. d'accueil du public ;
3. de gestion forestière.

Une réflexion sera menée concernant l'enjeu de « définition et mise en œuvre de procédures de gestion du site », afin d'assurer un cadre de gestion optimal à l'échelle des deux sites.

Des fiches actions synthétiques et un calendrier et un budget prévisionnel de mise en œuvre, associés à chaque action, sont proposés.

Ce plan opérationnel est élaboré pour une durée de 6 ans.

1. LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRES DU SITE NATURA 2000

Le site Natura 2000 présente une grande richesse et diversité d'habitats et d'espèces patrimoniales, avec 17 habitats d'intérêt communautaire, dont 3 prioritaires, une espèce végétale et 5 espèces animales d'intérêt communautaire identifiés sur le site.

Il est à noter que plusieurs espèces animales notées dans le formulaire standard de données du site n'y ont pas été recensées, et ne sont que probables, voir potentielles sur le site.

Le tableau ci-après présente ces espèces et habitats, avec leur représentativité et leur présence au sein du site. Celui-ci présente des faciès assez distincts entre la partie nord, au niveau de l'étang Del Sale, et la partie sud, au niveau du domaine de Pinia. Ces deux zones sont donc distinguées afin de pouvoir affiner les enjeux liés aux habitats et espèces présents sur ces deux zones.

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS SUR LE SITE NATURA 2000 « MARAIS DEL SALE, ZONES HUMIDES PÉRIPHÉRIQUES ET FORET LITTORALE » INSCRITS A L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS						
Code Natura 2000	Nom	Surface (ha) / nombre sur Pinia	Surface (ha) / nombre sur Del Sale	Superficie / nombre total	Représentativité entre eux (%)	Représentativité sur le site (%)
HABITATS						
1150	*Lagunes	7	/	7	1,31	1,09
1210	Végétation des laisses de mer	0,8	0,2	1	0,19	0,16
1310	Végétation annuelle à salicornes	1	/	1	0,19	0,16
1410	Prés salés méditerranéens	3	36,3	39,3	7,35	6,11
1420	Fourrés halophiles méditerranéens	3	64,7	67,7	12,66	10,53
2110	Dunes mobiles embryonnaires	4	2	6	1,12	0,93
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>	0,5	0,4	0,9	0,17	0,14
2210	Dunes du <i>Crucianellion maritima</i> en mosaïque	5	2	7	1,31	1,09
2230	Pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i>	6	3	9	1,68	1,40
2250	*Fourrés du littoral à genévriers	5	9	14	2,62	2,18
2260	Dunes à végétation sclérophylle	20	23	43	8,04	6,69
2270	*Forêts dunales à <i>Pinus pinea</i> / <i>Pinus pinaster</i>	101	22	123	22,99	19,13
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	10	/	10	1,87	1,56
92D0	Galeries riveraines thermo-méditerranéennes	< 1	35	35	6,54	5,44
9330	Forêts de <i>Quercus suber</i>	4	/	4	0,75	0,62
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i>	17	/	17	3,18	2,64
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	150	/	150	28,04	23,33

**HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS SUR LE SITE
NATURA 2000 « MARAIS DEL SALE, ZONES HUMIDES PÉRIPHÉRIQUES ET FORET
LITTORALE » INSCRITS A L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS**

Code Natura 2000	Nom	Surface (ha) / nombre sur Pinia	Surface (ha) / nombre sur Del Sale	Superficie / nombre total	Représentativité entre eux (%)	Représentativité sur le site (%)
TOTAL		337,3	197,6	534,9	100	83,9
FLORE						
1581	<i>Kosteletzkya pentacarpos</i> (Kosteletzkya à cinq fruits)	Au niveau des zones humides	/			
FAUNE						
1190	<i>Discoglossus sardus</i> (Discoglosse sarde)		Présence probable			
1055	<i>Papilio hospiton</i> (Porte-Queue de Corse)	Présence possible en passage	Présence possible en passage			
1152	<i>Aphanius fasciatus</i> (Aphanius de Corse)	Présence possible	Présence possible			
1217	<i>Testudo Hermanni</i> (Tortue d'Hermann)	Présence probable	15ind/ha sur le nord-ouest du site			
1220	<i>Emys orbicularis</i> (Cistude d'Europe)	Présence possible	Abondante sur le canal central			
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Grand rhinolophe)		Plusieurs dizaines en transit			
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Petit rhinolophe)		Quelques individus toute l'année			
1321	<i>Myotis emarginatus</i> (Murin à oreilles échancrées)		Plus de 500 individus en reproduction			

2. RAPPEL DES GRANDS ENJEUX DE GESTION DES SITES

Les grands enjeux de la gestion sur la forêt de Pinia :

- ▶ La définition d'une stratégie de gestion forestière intégrant le risque d'incendie, la probable contamination par la cochenille, la préservation du paysage et le maintien d'un habitat d'intérêt communautaire
- ▶ Une réorganisation des modalités de fréquentation et d'usage du site 1) respectant l'esprit des lieux, 2) compatibles avec la conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire, 3) permettant la pluralité des usages tout en maîtrisant la fréquentation motorisée.
- ▶ La conservation des habitats et espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire, selon trois niveaux de priorité :
 - Priorité 1 : les végétations de laisses de mer, milieux instables et recelant des espèces remarquables, les pinèdes, particulièrement sensibles aux incendies et à la cochenille, le *Kosteletzkya* à cinq fruits et le Genévrier à gros fruit, fortement menacés.
 - Priorité 2 : les lagunes et zones humides, du fait des espèces végétales remarquables hébergées, les milieux salés et dunaires, menacés par la surfréquentation et l'érosion ;
 - Priorité 3 : les milieux forestiers caduques, stables et moins menacés et les oiseaux, en particulier les espèces sédentaires et nicheuses liées aux milieux ouverts et semi-ouverts
- ▶ La définition et la mise en œuvre de procédures de gestion du site qui clarifient les responsabilités, permettent des prises de décisions consensuelles et une mise en œuvre efficace.

Les grands enjeux de la gestion sur le marais Del Sale :

- ▶ La conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales selon les trois niveaux de priorité :
 - Priorité 1 : le maintien des habitats halophiles dont le milieu s'adoucit, les fourrés et forêts particulièrement sensibles aux incendies, la conservation de zones en eau et milieux humides indispensables à la conservation des espèces d'oiseaux nicheurs aquatiques, aux amphibiens et à certains reptiles patrimoniaux du site
 - Priorité 2 : le maintien de la complexité des successions écologiques dunaires ouvertes en outre favorable à une diversité avifaunistique et au maintien de la tortue d'Hermann
 - Priorité 3 : le maintien des colonies de chauves-souris de l'ancienne station de pompage
- ▶ La définition et la mise en œuvre de procédures de gestion du site qui clarifient les responsabilités, permettent des prises de décisions consensuelles et une mise en œuvre efficace.
- ▶ Une organisation des modalités de fréquentation et d'usage du site 1) respectant l'esprit des lieux, 2) compatibles avec la conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire, 3) permettant la pluralité des usages tout en maîtrisant la fréquentation motorisée.

3. LES OBJECTIFS DE GESTION DU SITE NATURA 2000

	Enjeux de gestion	Objectifs de gestion
domaine de Pinia	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Définition d'une stratégie de gestion forestière <ul style="list-style-type: none"> • incendie, cochenille, paysage habitat d'intérêt communautaire 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gérer le risque d'incendie de forêt (harmoniser DFCI, DPCI, préservation de la biodiversité et valorisation paysagère) en intégrant les propriétés voisines 2. Anticiper l'arrivée de la cochenille ou des incendies par des travaux sylvicoles adaptés sur les secteurs à enjeux
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réorganisation des modalités de fréquentation et d'usage du site <ul style="list-style-type: none"> • respectant l'esprit des lieux • compatibles avec la conservation du patrimoine naturel • permettant la pluralité des usages • maîtrisant la fréquentation motorisée 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Organiser les pratiques dans l'espace et dans le temps 4. Adapter les aménagements d'accueil aux contraintes naturelles et aux usages 5. Réglementer et encadrer la fréquentation du site
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conservation des habitats et espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire selon les trois niveaux de priorité <ul style="list-style-type: none"> • 1 : laisses de mer, pinèdes, Kosteletzkyia à cinq fruits et le Génévrier à gros fruit • 2 : lagunes et zones humides, milieux salés et dunaires • 3 : milieux forestiers caduques 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Objectifs 2 et 3 6. Améliorer la connaissance de la flore et la faune protégée et mettre en œuvre des actions de protection spécifique 7. Maintenir une végétation ouverte sur les berges des lagunes et des zones humides 8. Améliorer la communication au grand public
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Définition et mise en œuvre de procédures de gestion du site 	<ol style="list-style-type: none"> 9. Conforter l'action du conservatoire du littoral pour consolider la gestion du site

domaine Del Sale	<p>► Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales selon les trois niveaux de priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 : habitats halophiles, fourrés et forêts, zones en eau et milieux humides • 2 : successions écologiques dunaires ouvertes (diversité avifaunistique et tortue d'Hermann) • 3 : colonies de chauves-souris 	<p>1. Conserver la mosaïque des milieux actuels favorable à la faune et la flore remarquable déjà présente sur le site</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un entretien ponctuel et réversible du réseau hydraulique • Modifier les pratiques pastorales afin des les rendre compatibles avec la préservation des milieux et des espèces • Mettre en œuvre une lutte intégrée contre les incendies <p>2. Favoriser le maintien des gîtes des chiroptères</p> <p>3. Améliorer les connaissances sur le milieu naturel</p>
	<p>► Organisation des modalités de fréquentation et d'usage du site</p> <ul style="list-style-type: none"> • respectant l'esprit des lieux, • compatibles avec la conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire • permettant la pluralité des usages 	<p>4. Maintenir le caractère paisible du site, en organisant la fréquentation</p>
	<p>► Définition et mise en œuvre de procédures de gestion du site</p>	<p>5. Conforter l'action du conservatoire du littoral pour consolider la gestion du site</p>

STRATEGIE D'INTERVENTION

1. CONSTATS

1.1 SITUATION DE LA FORET

La contamination de la forêt de Pinia par la cochenille (*Matsucoccus feytaudii*) pourrait intervenir, selon les avis, dans un délai de 5 à 15 ans, entraînant une transformation complète des peuplements de pin maritime. La présence de grands pins élancés, qui détermine l'identité visuelle du site, à laquelle les riverains sont très attachés, ne sera préservée que si la fréquence moyenne d'incendie devient durablement inférieure à un tous les 30 ans et que la cochenille ne se manifeste pas. La probabilité que ces deux conditions soient simultanément remplies est faible.

La superficie du peuplement de pins maritimes est très importante, notamment dans une configuration de gaulis et de perchis (près de 240 ha). La réduction de l'impact des feux ou de la cochenille nécessiterait une intervention sur la totalité de la pinède, ce qui entrainerait des coûts très élevés.

1.2 SITUATION DE LA FREQUENTATION

Le site de Pinia connaît une fréquentation très diverse qui peut parfois engendrer des conflits d'usage : marche à pied, VTT, fréquentation de la plage, chasse, balade à cheval, promenade avec un âne, circulation motorisée, quad. Certains de ces usages ne sont pas compatibles entre eux : les chevaux dégradent le revêtement de la piste cyclable, les quads ou les VTT peuvent effrayer les animaux ou les visiteurs, les marcheurs sont dérangés par les quads ou les chasseurs, etc...

D'un autre côté, l'aménagement futur de la RD 144 devrait entraîner la délocalisation de l'entrée sur le site vers l'Est.

Enfin, l'arrivée de la cochenille du pin va dégrader fortement le paysage de certains secteurs sur lesquels existent ou sont prévus des aménagements d'accueil du public. Cette évolution risque de remettre en question l'intérêt des certains aménagements.

2. PRINCIPES D'ACTION ADOPTES EN GROUPES DE TRAVAIL

2.1 INTERVENTIONS SYLVICOLES

Face aux coûts prohibitifs d'intervention sur la totalité de la pinède, il s'agit de prévoir un zonage et un phasage des travaux forestiers, en relation étroite avec la réalisation des aménagements paysagers pour l'accueil du public et des aménagements liés à la gestion incendie. Les travaux forestiers devront se concentrer en priorité sur les secteurs suivants :

- Les secteurs liés aux aménagements DFCl (BDS, cloisonnements) ;

- Les secteurs les plus fréquentés et sur lesquels sont prévus les aménagements d'accueil.

2.2 ACCUEIL DU PUBLIC

- ▶ Penser et organiser les projets d'aménagements d'accueil en relation avec le potentiel de réhabilitation paysagère rapide de certaines stations du site. Pour cela, il faut au préalable définir les secteurs favorables à l'implantation des aménagements d'accueil.
- ▶ Réaliser un zonage des usages.
- ▶ Intégrer l'aménagement futur de la RD 144 dans la réflexion des aménagements de l'accueil du public (porte d'entrée du site).

FICHES ACTIONS « FORET LITTORALE DE PINIA »

ENJEU « DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE GESTION FORESTIERE »

3. OBJECTIF 1 : GERER LE RISQUE D'INCENDIE DE FORET

CONTEXTE

La protection rapprochée des massifs boisés significatifs est une démarche, complémentaire des Plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestier (PIDAF). Il doit permettre la protection de massifs forestiers d'intérêt patrimonial fortement fréquentés. En raison de sa taille réduite (inférieure à 400 ha), la forêt de Pinia ne bénéficie pas d'une PRMF. Cependant les enjeux du site ont mis en évidence la nécessité de conduire une telle démarche.

Les objectifs généraux de la PRMF sont :

- ▶ Aménager des espaces forestiers remarquables dans des conditions topographiques difficiles (voire extrêmes) pour réduire les surfaces parcourues.
- ▶ Gérer la sécurité du public présent dans ces massifs.
- ▶ Imaginer les modes de gestion de ces mêmes espaces permettant de minimiser les dommages subis par les peuplements.

Dans le cadre du docob Natura 2000 et du plan de gestion, la démarche consiste à élaborer un schéma de DFCI et DPCI qui garantissent la conservation des habitats d'intérêt communautaire et / ou patrimonial et / ou paysager. Le but étant d'harmoniser DFCI, DPCI, préservation de la biodiversité et valorisation paysagère en y intégrant les propriétés voisines.

Le plan d'aménagement forestier sera décliné à partir de la PRMF qui sera elle-même adapté aux préconisations du plan de gestion.

Opération 1 : Améliorer et entretenir les infrastructures de défense de la forêt contre les incendies

Priorité

1

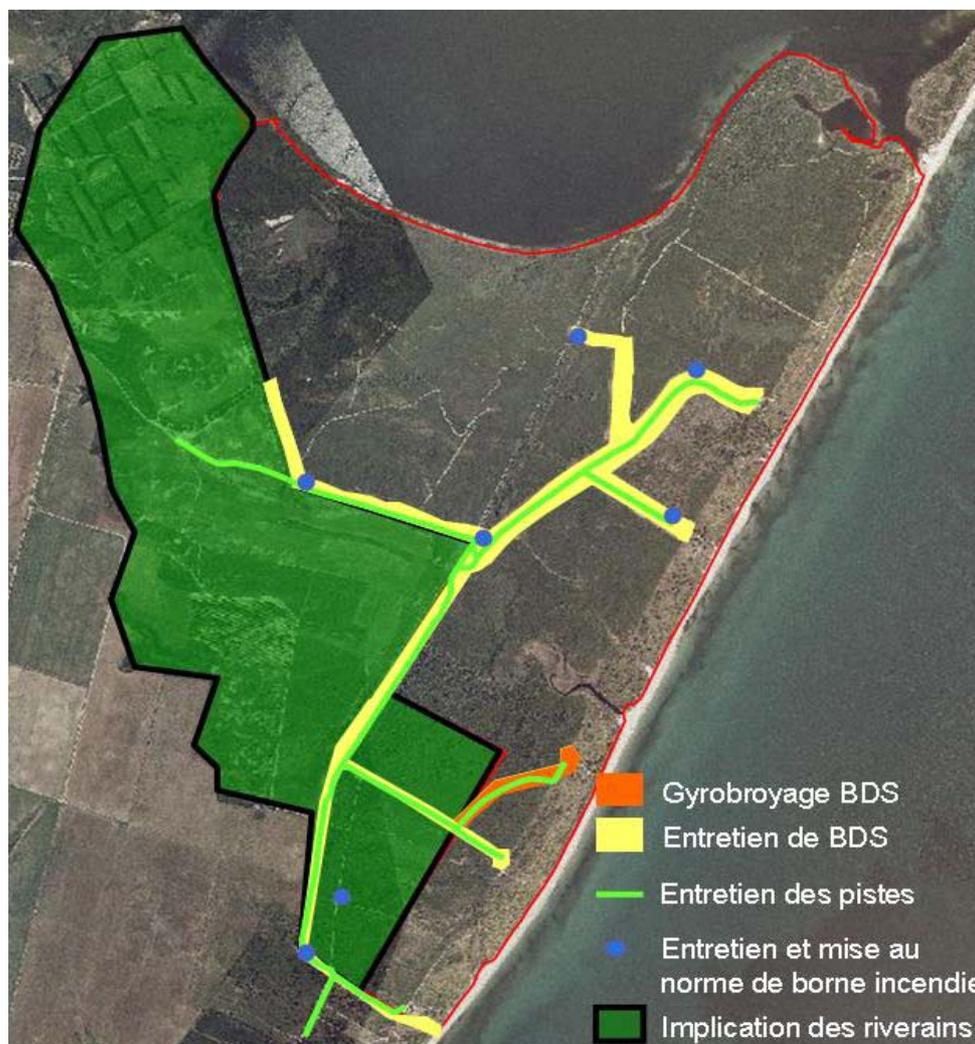
Résultats à atteindre

- ▶ Les traitements périphériques et l'entretien du cloisonnement ouest-est du site sont réalisés permettant un cloisonnement des massifs.
- ▶ Les infrastructures DFCI actuelles sont entretenues et complétées
- ▶ Les propriétés riveraines sont incluses dans le plan de protection de la forêt contre les incendies

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire concernés

L'ensemble des habitats ou espèces d'intérêt communautaire du site

Périmètre d'application



Description des mesures de gestion**Action 1 : Poursuivre et améliorer les traitements et l'entretien des infrastructures DFCI actuelles**

Cette opération est en partie prise en charge directement par le Conseil général dans le cadre de sa mission.

- ▶ Entretien de la végétation (sur 15 ha environ à 2000 €/ha) :
 - des BDS sur 6 km (12 ha). Les BDS de l'accès à l'aire de stationnement n°2 devront être réalisées afin de sécuriser la piste (1 ha environ à 4000 €/ha).
 - des aires de stationnement : en attendant la relocalisation des aires de stationnement, les aires actuelles sont entretenues sur 10 mètres en périphérie.
 - de la périphérie du site afin de faciliter les interventions en cas de départ de feux en dehors du domaine
- ▶ Mise aux normes (état, signalétique) et entretien des pistes (5 €/ml) et bornes incendies (6000 €)
- ▶ Mise en place d'une signalétique adaptée (500€/panneau)

Action 2 : Promouvoir l'adoption de bonnes pratiques agricoles ou sylvicoles par les propriétaires riverains

Une communication efficace est mise en œuvre afin de promouvoir des pratiques agricoles ou sylvicole permettant de minimiser les départs de feux et les surfaces parcourues par le feu.

- ▶ Sur les propriétés forestières, une adaptation du PSG peut être envisagée (CRPF) ;
- ▶ Sur les parcelles agricoles en friche, des interventions d'ouverture du milieu peuvent être entreprises par les propriétaires. Cette intervention est à intégrer dans le cadre de la DFCI et de la PRMF.
- ▶ Une acquisition par le Conservatoire du Littoral des terrains en friche peut aussi être envisagée (cf. action correspondante).

Le Contrat d'Agriculture Durable (CAD) permet aux agriculteurs, situés en situation de voisinage avec un site Natura 2000, d'être rémunérés pour protéger la périphérie de la parcelle Natura 2000 de l'activité agricole.

Action 3 : Améliorer la surveillance incendie du site

- ▶ Créer un Comité Communal de Feux de Forêt permettant une patrouille régulière en saison estivale (achat ou location d'un véhicule tout terrain)
- ▶ Structurer les interventions des différents intervenants dans le cadre d'un comité feu de Pinia rassemblant le Conservatoire du Littoral, le SDISS, l'ONF et la commune

Action 4 : Créer un groupe de travail sur la gestion du risque incendie sur Pinia

- ▶ Développer une collaboration Conservatoire du Littoral, SDIS, ONF, commune

Maître d'œuvre	Conseil général, CRPF appuyé par la mairie de Ghisonaccia, Conservatoire du Littoral
Assistance	ONF, SDISS, Chambre d'Agriculture, OEC
Outils financiers	PRMF (Contrat de Plan Etat Région (CPER), DOCUMENT Unique de Programmation (DOCUP)), DFCI, CAD
Indicateurs de suivi \ réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Rapport annuel du gestionnaire et du propriétaire ▶ Etat des aménagements avant la période estivale

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action 1 :	7 000 €	3 000 €	3 000 €	x	1 000 €	x	x
Action 2 :	IMC	x	x	x			
Action 3 :	IMC	x	x	x	x	x	x
Action 4 :	IMC	x					

IMC : intégré aux missions courantes

Estimation du coût global de l'action, sur la durée du DOCOB et du plan de gestion :	7 000 €
--	----------------

Opération 2 : Mettre en œuvre une gestion de défense des personnes contre les incendies

<i>Priorité</i>	1
-----------------	----------

Résultats à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plan de régulation des flux touristiques dans le massif ▶ Création d'ouvrages pour la préparation de l'évacuation des personnes
------------------------------	--

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire concernés	
--	--

<p>Périmètre d'application Tout le site (cf. carte à titre indicatif)</p>	
--	--

- ◆ Signalétique de réglementation aux entrées
- ➔ Signalétique d'évacuation
- Zone de regroupement (indicatif)

Description des mesures de gestion

Action 5 : Matérialiser le plan d'évacuation

- ▶ Mettre en place un balisage approprié des sentiers et pistes,
- ▶ Déterminer des zones naturelles de poser pour hélicoptère pour l'évacuation des personnes menacées,
- ▶ Déterminer des zones de regroupement, adaptées et aménagées pour réduire fortement les effets d'un grand feu vis à vis des personnes par rapport au reste du milieu naturel environnant.

Action 6 : Mettre en place des outils (signalétique) de sensibilisation et responsabilisation des usagers du milieu aux risques qu'ils encourent

Un panneau de communication sur le risque incendie est positionné à l'entrée principale. Les gardes du littoral informent régulièrement les visiteurs du risque incendie dans le cas de conditions sévères. Une barrière est mise en place aux entrées du site et permet de bloquer l'accès aux véhicules.

Action 7 : Réglementer et interdire l'accès au massif suivant les conditions météorologiques

L'accès au massif est règlementé par arrêté préfectoral et relié localement par un arrêté municipal. Le site est fermé en cas de risque exceptionnel d'incendie.

Mettre en place, aux entrées principales, des barrières pouvant être fermées en cas de risque incendie fort

Maître d'œuvre	Conseil général,
Assistance	SDISS, mairie, DDAF
Outils financiers	PRMF, DFCI
Indicateurs de suivi \ réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place de la signalétique ▶ Application de la réglementation d'accès au massif

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action 5 :	5 000 €	5 000 €					
Action 6 :	3 000 €	3 000 €					
Action 7 :	4 000 €	4 000 €	x	x	x	x	x

IMC : intégré aux missions courantes

Estimation du coût global de l'action, sur la durée du DOCOB et du plan de gestion :	12 000 €
--	----------

Opération 3 : Elaborer un plan de protection de la forêt contre les incendies et un schéma de régulation des flux de circulation et d'évacuation dans le cadre d'une PRMF

		Priorité	2
Résultats à atteindre	Disposer d'une PRMF sur le site de Pinia		
Habitats ou espèces d'intérêt communautaire concernés	L'ensemble des habitats ou espèces d'intérêt communautaire du site		
Périmètre d'application	 <p>Le site de Pinia et les secteurs forestier ou péri forestier alentours</p>		

Description des mesures de gestion

Action 8 : Etablir une demande auprès de la DDAF afin de rendre le site de Pinia prioritaire dans la réalisation des PRMF de Haute Corse
► Le Conservatoire du Littoral, propriétaire et la mairie font parvenir leur demande
Action 9 : Réaliser un étude de Protection Rapprochée de Massif Forestier
► Cette étude est réalisée par le groupe d'experts interservices spécialisées dans l'élaboration des PRMF

Maître d'œuvre	DDAF
Assistance	Conservatoire du Littoral, Conseil général,
Outils financiers	PRMF
Indicateurs de suivi \ réalisation	Existence de la PRMF

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action 8 :	IMC		x				
Action 9 :	8 000 €	8 000 €					

IMC : intégré aux missions courantes

Estimation du coût global de l'action, sur la durée du DOCOB et du plan de gestion :	8 000 €
--	---------

4. OBJECTIF 2 : ANTICIPER L'ARRIVEE DE LA COCHENILLE OU DES INCENDIES PAR DES TRAVAUX SYLVICOLES ADAPTES SUR LES SECTEURS A ENJEUX

CONTEXTE

La cochenille du pin maritime *Matsucoccus feytaudi* est présente en Corse depuis 1994. En 2001 cette cochenille était présente d'Olmi-Capella (y compris le bas de la Tartagine) à Corte au début de la vallée de la Restonica et au niveau de l'ancien dépôt de munitions route d'Erbaghjolu et du cordon lagunaire de La Marana à Moltifau, à l'entrée de la vallée de l'Ascu. Aujourd'hui, d'après le département de la santé des forêts, la cochenille du pin pourrait arriver sur le site de Pinia d'ici 5 ans (comm. Pers.).

L'infestation entraîne indirectement la chute des pousses à partir de la base de l'arbre et un écoulement de résine dans les fentes de l'écorce et enfin une sécrétion d'un miellat sur lequel se développent les champignons de la fumagine, formant un enduit noirâtre sur les organes atteints.

Un arbre initialement infesté par cette cochenille dépérit en 5-7 ans. Environ 7 ans sont nécessaires pour que l'ensemble des arbres d'un peuplement soient infestés, mais certains individus peuvent être résistants.

L'action de ce parasite causera donc des dégâts très importants aux boisements de pins maritimes, ce qui aura pour conséquence :

- ▶ Un risque pour la sécurité du public en raison des chutes d'arbres ou de branches mortes ;
- ▶ Une perte de l'intérêt paysager de certains secteurs, rendant la fréquentation peu agréable ;
- ▶ La nécessité d'une intervention fréquente pour sécuriser le site, ce qui a pour conséquence d'augmenter fortement les coûts d'entretien de la végétation.

LE TRAITEMENT SYLVICOLE DES PISTES, AIRES DE STATIONNEMENTS ET ZONES D'ACCUEIL DU PUBLIC (PISTE VTT, POINTS DE VUE) :

Sur ces secteurs, il s'agit en premier lieu de faire en sorte que les interventions soit possible même après infestation par la cochenille sans entraîner une mobilisation importante de moyen et en préservant le caractère naturel et paysager.

Le traitement consiste à intervenir sur les pistes et les aires de stationnement et sur une dizaine de mètres autour et sur les BDS :

- ▶ Favoriser les essences arborées et arbustives à port élevé (arbousier, laurier) (action manuelle).
- ▶ Favoriser les essences présentes localement (Chêne vert, liège, blanc, maquis) et le pin pignon (faible mortalité du pin Pignon non infesté par la Cochenille)
- ▶ Conserver les grands pins maritimes facilement accessibles sur les voies de circulation et les aires de stationnement. Ils ne seront traités que lorsque l'infestation sera effective. Eliminer les sujets pouvant rendre les interventions ultérieures délicates.
- ▶ Eliminer systématiquement, sur 2 mètres de chaque côté des aires de stationnement et pistes, les couverts denses de gaulis et perchis (gyrobroyage). (7500 ml*4+2000m²)*0,3 avec gyro + manuel: 0,3€/m² + entretien sentier 1€/ml

A l'arrivée de la cochenille, dans les secteurs accessibles sur lesquels les grands pins n'ont pas été coupés, une intervention « à la demande » sera réalisée. Sur ces secteurs les actions de lutte contre la cochenille seront préconisées.

Opération 4 : Mettre en œuvre des travaux sylvicoles adaptés sur les secteurs où l'accueil du public est existant ou prévu

Priorité

2

<p>Résultats à atteindre</p>	<p>Il s'agit de traiter les secteurs les plus fréquentés et sur lesquels sont prévus les aménagements d'accueil en anticipation de l'arrivée de la cochenille.</p> <p>Il faudra en préalable à cette opération valider l'implantation des nouveaux aménagements d'accueil du public (cf. objectif 5)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Anticiper le dépérissement rapide des peuplements de pins maritimes en valorisant les essences présentes localement (Chêne vert, liège, blanc, maquis) ou en favorisant le développement du pin pignon (faible mortalité du pin Pignon non infesté par la Cochenille) ▶ Réduire la sensibilité des peuplements de pins maritime par une sylviculture adaptée et des opérations innovantes sur certains secteurs
<p>Habitats ou espèces d'intérêt communautaire concernés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2270 : *Forêts dunales à Pinus pinea/Pinus pinaster ▶ 9540 : Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques
<p>Périmètre d'application</p>	 <p>— Pistes d'accès et aires de stationnement</p> <p>— Sentier cyclable et circuit santé</p> <p>Ⓟ Arrêt vélo/ point de vue</p>

Description des mesures de gestion

Action 10 : Traiter les aires de stationnements et les voies de circulation motorisée actuelles et futures (cf. action 1)
Action 11 : Traiter les secteurs sur lesquels sont prévus les circuits d'accueil du public
▶ Circuits de pistes VTT (7 500 mètres environ) ▶ Stationnement vélo et point de vue ou d'accueil (9 sites)

Maître d'œuvre	Conseil général
Assistance	département de la santé des forêts
Outils financiers	Natura 2000, département de la santé des forêts
Indicateurs de suivi \ réalisation	Etat des secteurs entretenus

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action 10 :	cf. action 1						
Action 11 :	16 000 €	6 000 €	3 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €

IMC : intégré aux missions courantes

Estimation du coût global de l'action, sur la durée du DOCOB et du plan de gestion :	16 000 €
--	-----------------

Opération 5 : Mettre en œuvre des actions de lutte expérimentale contre la cochenille

Priorité	3
-----------------	----------

Résultats à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réduire la sensibilité des peuplements de pins maritime par une sylviculture adaptée et des opérations innovantes sur certains secteurs ▶ Anticiper le dépérissement rapide des peuplements de pins maritimes en valorisant les essences présentes localement (Chêne vert, liège, blanc, maquis) ou en favorisant le développement du pin pignon (faible mortalité du pin Pignon non infesté par la Cochenille)
Habitats ou espèces d'intérêt communautaire concernés	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2270 : *Forêts dunales à Pinus pinea/Pinus pinaster ▶ 9540 : Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques
Périmètre d'application	Le site représente un lieu idéal pour innover : site isolé, de taille réduite, facilement accessible, etc.... Déterminer des secteurs où la lutte peut porter le plus ses fruits.

Description des mesures de gestion

Action 12 : Inscrire le site de Pinia dans le réseau des sites expérimentaux de Corse concernant la lutte contre la cochenille

Mettre en œuvre des actions novatrices de lutte en relation avec les recherches conduites par l'INRA

Action 13 : Assurer une gestion sylvicole ciblée après infestation par la cochenille

- ▶ Déterminer un débouché pour les arbres morts en cas d'incendie ou d'arrivée de l'épidémie (Pin maritime actuellement invendable) : bois énergie ?
- ▶ Cibler les interventions pour la sécurisation du public dans les secteurs où les pins présentent un danger en raison des chutes de branches ou chablis possibles.
- ▶ Réaliser un traitement des régénérations au cours des 10 premières années. Recépage le long des cheminements
- ▶ Après infestation, guetter les individus résistants et réviser la stratégie.

Maître d'œuvre	ONF
Assistance	Conseil général
Outils financiers	Natura 2000, département de santé des forêts
Indicateurs de suivi \ réalisation	Impacts de l'infestation par la cochenille par rapport à d'autres sites du littoral

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action 12 :	IMC		x				
Action 13 :	5 000 €				x	x	x

IMC : intégré aux missions courantes

Estimation du coût global de l'action, sur la durée du DOCOB et du plan de gestion :

5 000 €

Opération 6 : Elaborer le plan d'aménagement forestier adapté aux préconisations du plan de gestion du site

Priorité

3

Contexte	Le plan d'aménagement forestier sera décliné à partir du présent plan de gestion, de l'étude de l'aménagement de l'accueil du public sur Pinia lancée par le Conservatoire du Littoral et de la PRMF.
Résultats à atteindre	Disposer d'un plan de gestion forestière en application du code forestier concernant la gestion des forêts relevant du régime forestier
Habitats ou espèces d'intérêt communautaire concernés	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2270 : *Forêts dunales à Pinus pinea/Pinus pinaster ▶ 9540 : Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques ▶ Les autres boisements particulièrement : <ul style="list-style-type: none"> • Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> • Galeries riveraines thermo-méditerranéennes • Forêts de <i>Quercus suber</i> et à <i>Quercus ilex</i>
Périmètre d'application	Tout le site

Description des mesures de gestion

Action 14 : Prévoir des interventions ponctuelles sur les boisements suite à des chablis localisées sur des zones paysagères sensibles.

Ces interventions doivent se faire en relation avec les naturalistes et les gestionnaires de manières à minimiser les impacts des travaux sur la faune et la flore et les aménagements d'accueil du public.

Action 15 : Prévoir des travaux sylvicoles ciblés suite aux passages éventuels d'incendies

Ces interventions doivent se faire en relation avec les naturalistes et les gestionnaires de manières à minimiser les impacts des travaux sur la faune et la flore et les aménagements d'accueil du public.

Action 16 : Mettre en place une filière d'écoulement du pin suite à un incendie ou l'infestation par la cochenille

▶ S'intégrer dans la filière bois – énergie existante ou participer à son développement à partir des sites des cogénérations actuels et futurs.

Maître d'œuvre	ONF
Assistance	/
Outils financiers	Cadre du Plan d'Aménagement Forestier
Indicateurs de suivi \ réalisation	Mise en œuvre des actions du Plan d'Aménagement Forestier

Calendrier et budget prévisionnel

Estimation du coût global de l'action, sur la durée du DOCOB et du plan de gestion :

12 000 €

ENJEU « REORGANISATION DES MODALITES DE FREQUENTATION ET D'USAGE DU SITE »

CHOIX DES SECTEURS FAVORABLES A L'ACCUEIL DU PUBLIC

Le site de Pinia connaît une fréquentation très diverse : marche à pied, circulation motorisée, balade à cheval, promenade avec un âne, quad, VTT, fréquentation de la plage, chasse. Certains de ces usages ne sont pas compatibles entre eux : les chevaux dégradent le revêtement de la piste cyclable, les quads ou les VTT peuvent effrayer les animaux ou les visiteurs, les marcheurs sont dérangés par les quads ou les chasseurs, etc...

L'arrivée de la cochenille du pin va dégrader fortement le paysage de certains secteurs sur lesquels existent ou est prévus des aménagements d'accueil du public. Il s'agit donc d'organiser les projets d'aménagements d'accueil en relation avec le potentiel de réhabilitation paysagère rapide de certaines stations du site.

Les secteurs favorables à l'accueil du public sont déterminés en relation avec l'arrivée de la cochenille. Dans les prochaines années, l'action de ce parasite pourra en effet causer des dégâts très importants aux boisements de pins maritimes, ce qui aura pour conséquence :

- ▶ Un risque pour la sécurité du public en raison des chutes d'arbres ou de branches mortes ;
- ▶ Une perte de l'intérêt paysager de certains secteurs, rendant la fréquentation peu agréable ;
- ▶ La nécessité d'une intervention fréquente pour sécuriser le site, ce qui a pour conséquence d'augmenter fortement les coûts d'entretien de la végétation et de la piste cyclable (le passage des engins motorisés dégrade le revêtement de la piste cyclable).

Il s'agit aujourd'hui de déterminer des secteurs sur lesquels l'infestation causera le moins de dégât à la végétation et qui pourront donc conserver un caractère paysager de qualité. Les schémas d'aménagements d'accueil du public seront reformulés de façon à ce qu'ils soient au maximum intégrés dans ces secteurs afin de garantir leurs intérêts touristiques à plus long terme.

La cartographie des peuplements, complétée par la cartographie du maquis réalisée par l'ONF en 1997 et corrélée aux observations terrains de 2007, permettent un zonage des secteurs favorables à l'implantation des aménagements d'accueil du public. Ce zonage (cf. carte suivante) prend en compte les problématiques liées aux incendies de forêt et à l'arrivée de la cochenille. Il se base sur la limite des milieux naturels selon la hiérarchie suivante :

- ▶ Les milieux très favorables à l'implantation des aménagements : essentiellement constitués par des espèces autres que le pin maritime (priorité 1)
- ▶ Les milieux favorables : constitués par du maquis en association avec le pin maritime ou par des forêts mixtes pin pignon / pin maritime à dominante de pin pignon (priorité 2) ;
- ▶ Les milieux moins favorables : constitués par du maquis dominé par le pin maritime ou par des forêts mixtes pin pignon / pin maritime à dominante de pin maritime (priorité 3) ;

Les autres secteurs, où le pin maritime est largement dominant ne sont pas favorables à l'implantation des aménagements.

Le circuit VTT a été positionné de manière à ce qu'il emprunte au maximum les secteurs favorables à très favorables. Le linéaire est de l'ordre de 7 500 mètres dont 3700 mètres en secteurs favorables à très favorables.

Seul le tronçon longeant la piste DFCI (1 000 m) se situe en majorité en dehors des secteurs favorables. Toutefois, l'entretien des pistes DFCI et des BDS facilitera son entretien.

A partir des éléments cartographiques présentés ci-dessus, une évaluation sur le terrain est nécessaire afin de préciser la localisation des aménagements en fonction de la végétation et des autres contraintes naturelles (type de sols, relief, zones humides, etc...) et de la présence éventuelle de flore patrimoniale.

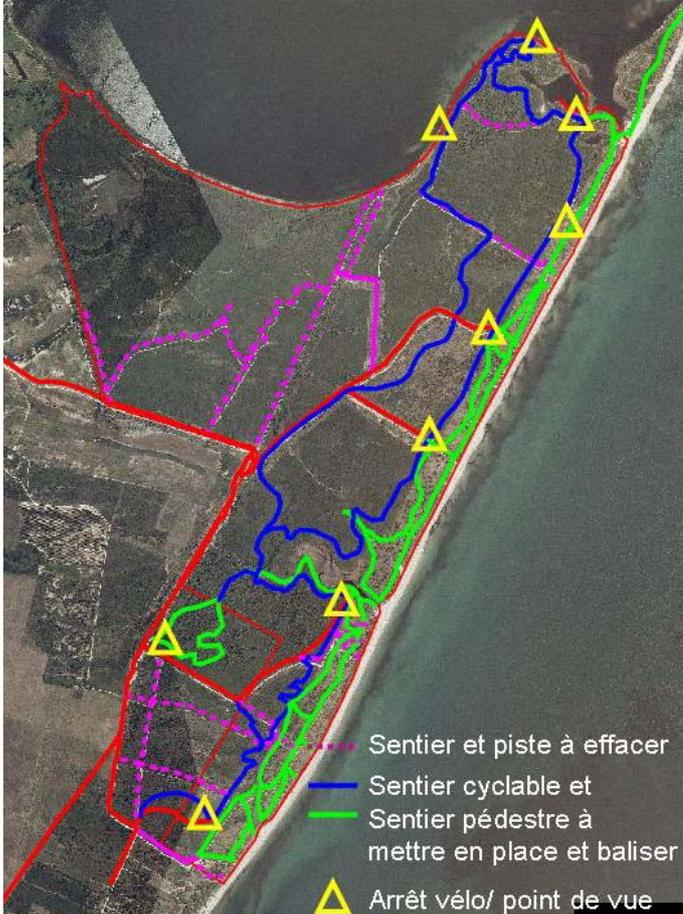
Il faut noter que les aires de stationnement devront aussi être repositionnées sur les secteurs favorables.

PRINCIPES DU TRAITEMENT SYLVICOLE DES SECTEURS D'INTERVENTION

Sur les secteurs prioritaires, une pratique sylvicole optimale devra être préconisée de manière à ce que chaque intervention soit la plus efficace possible (cf. opération précédente). Il faut noter qu'en dehors de ces secteurs, aucune intervention majeure ne sera prévue sur la végétation dans le plan de gestion.

5. OBJECTIF 3 : ORGANISER LES PRATIQUES DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS ET OBJECTIF 4 : ADAPTER LES AMENAGEMENTS D'ACCUEIL AUX CONTRAINTES NATURELLES ET AUX USAGES

Opération 7 : Réaliser les aménagements d'accueil du public

		Priorité	1
<p>Résultats à atteindre</p>	<p>Le schéma d'intention paysagère réalisé par Freytet en 2003 fournit un certain nombre de grande ligne sur l'accueil du public sur Pinia. Il s'agit d'adapter ce schéma aux contraintes actuelles afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Faciliter la protection des personnes en cas d'incendie ; ▶ Disposer d'un zonage des pratiques dans l'espace et dans le temps permettant de limiter les conflits d'usage, de respecter le milieu naturel et de prévenir toute dégradation de la situation suite à l'augmentation naturelle de la fréquentation ; ▶ Disposer de circuits et d'espaces d'accueil sur des secteurs où l'évolution de la végétation (suite à l'arrivée de la cochenille) ne remettra pas en question l'intérêt de l'aménagement ; ▶ Intégrer l'aménagement futur de la RD 144 dans la réflexion des aménagements de l'accueil du public (porte d'entrée du site). 		
<p>Habitats ou espèces d'intérêt communautaire concernés</p>			
<p>Périmètre d'application</p>	 <p> --- Sentier et piste à effacer — Sentier cyclable et — Sentier pédestre à mettre en place et baliser ▲ Arrêt vélo/ point de vue </p>		

Description des mesures de gestion**Action 17 : Définir et mettre en œuvre un plan de circulation (entre usages doux et véhicules à moteur)**

Il s'agit de Mettre en place un circuit réservé aux usages doux et d'intégrer le circuit dans un plan global de circulation sur le site.

La réalisation d'une piste cyclable sur le site n'aura un intérêt que lorsque le site sera lui-même relié avec la piste cyclable qui relie Ghisonaccia à la mer. Tant que le repositionnement de la départementale pour l'accès au site ne sera pas effectif, cette piste cyclable de liaison ne sera pas réalisée. Ainsi dans un premier temps, un circuit accessible aux VTT et aux autres usages sera proposé. Son aménagement est techniquement plus facile à réaliser. Il devra toutefois prévoir notamment :

- ▶ La correction du dévers lors des traversées de pentes importantes,
- ▶ La prise en compte des ruissellements dans les secteurs à forte pente,
- ▶ Le positionnement éventuel de ponts pour le passage de secteurs sensibles,
- ▶ Le positionnement d'aménagements spécifiques pour le stationnement des VTT,
- ▶ Le positionnement des aires de stationnements,
- ▶ L'intégration éventuelle d'aménagements spécifiques selon les usages (points d'attache pour les ânes et chevaux, signalétique).

Ces aménagements doivent prendre en compte les problématiques liées aux incendies de forêt et à l'arrivée de la cochenille. Pour cela il devra y avoir une étroite collaboration avec le groupe de travail PRMF.

Action 18 : Effacer les sentiers pédestres non prévus dans le plan de circulation et les aires de stationnements 1 et 2

Afin de limiter la circulation piétonne dans tout le massif, et notamment sur l'arrière dune, un certain nombre de sentier piéton devront être effacés par des techniques végétales. Cela permettra de faciliter la sécurisation du massif vis-à-vis des incendies et de limiter l'impact des visiteurs sur la faune et la flore.

Action 19 : Relocaliser et aménager les aires de stationnements 1 et 2

Les aires de stationnement 1 et 2 sont remontées sur le talus et un aménagement facilite l'accès à la plage aux personnes à mobilité réduite. Ces aires de stationnement sont positionnées sur les secteurs favorables. L'ensemble des aires de stationnement est réaménagé de façon paysagère en considérant les contraintes liées aux risques incendie et à matsuccocus.

Action 20 : Réaliser des ouvertures dans la végétation afin d'offrir des points de vue sur la mer, l'étang et les montagnes

Un débroussaillage sélectif permet l'aménagement de points de vue le long de la piste cyclable et sur les aires stationnements.

Maître d'œuvre	Conservatoire du Littoral
Assistance	Conseil général
Outils financiers	Conservatoire du Littoral
Indicateurs de suivi \ réalisation	Les aménagements d'accueil

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action 17 :	260 000 €	80 000 €		180 000 €			
Action 18 :	600 000 €	x	300 000 €	300 000 €			
Action 19 :							
Action 20 :							

IMC : intégré aux missions courantes

Estimation du coût global de l'action, sur la durée du DOCOB et du plan de gestion :	860 000 €
--	-----------

6. **OBJECTIF 5 : REGLEMENTER ET ENCADRER LA FREQUENTATION DU SITE**

Opération 8 : Encadrer la circulation motorisée sur le site

CONTEXTE

Afin de concilier protection de la nature et activités humaines, la circulation des véhicules à moteur dans les milieux naturels est réglementée depuis 1991.

La circulation des véhicules à moteur, en dehors des voies ouvertes à la circulation publique, cause des dommages aux milieux naturels (altération des habitats naturels), à la faune (dérangement, modification du comportement) et à la flore. Elle est aussi source de danger (risques d'accident) et de nuisances pour d'autres catégories d'utilisateurs (marcheurs, cavaliers, cyclistes) et de dégradations de pistes et de chemins (érosion).

La circulation sur le rivage de la mer, sur les dunes et sur les plages est donc interdite par la loi.

LES TEXTES DE REFERENCE

- ▶ Articles L.362-1 et suivants et R.362-1 et suivants du code de l'environnement.
- ▶ Article R.331-3 du code forestier.
- ▶ Articles L.2213-2, 4, 23 et L.2215-1 et 3 du code général des collectivités territoriales.
- ▶ Plan départemental d'itinéraires de randonnées motorisées.
- ▶ Circulaire du 6 septembre 2005 relative à la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels.
- ▶ Article L.161-4 du code de la voirie routière pour les chemins privés et Article L.162-2 du code de la voirie routière et Article L.162-1 du code rural pour les chemins d'exploitations dans les propriétés privées ou domaines privés de personnes publiques.

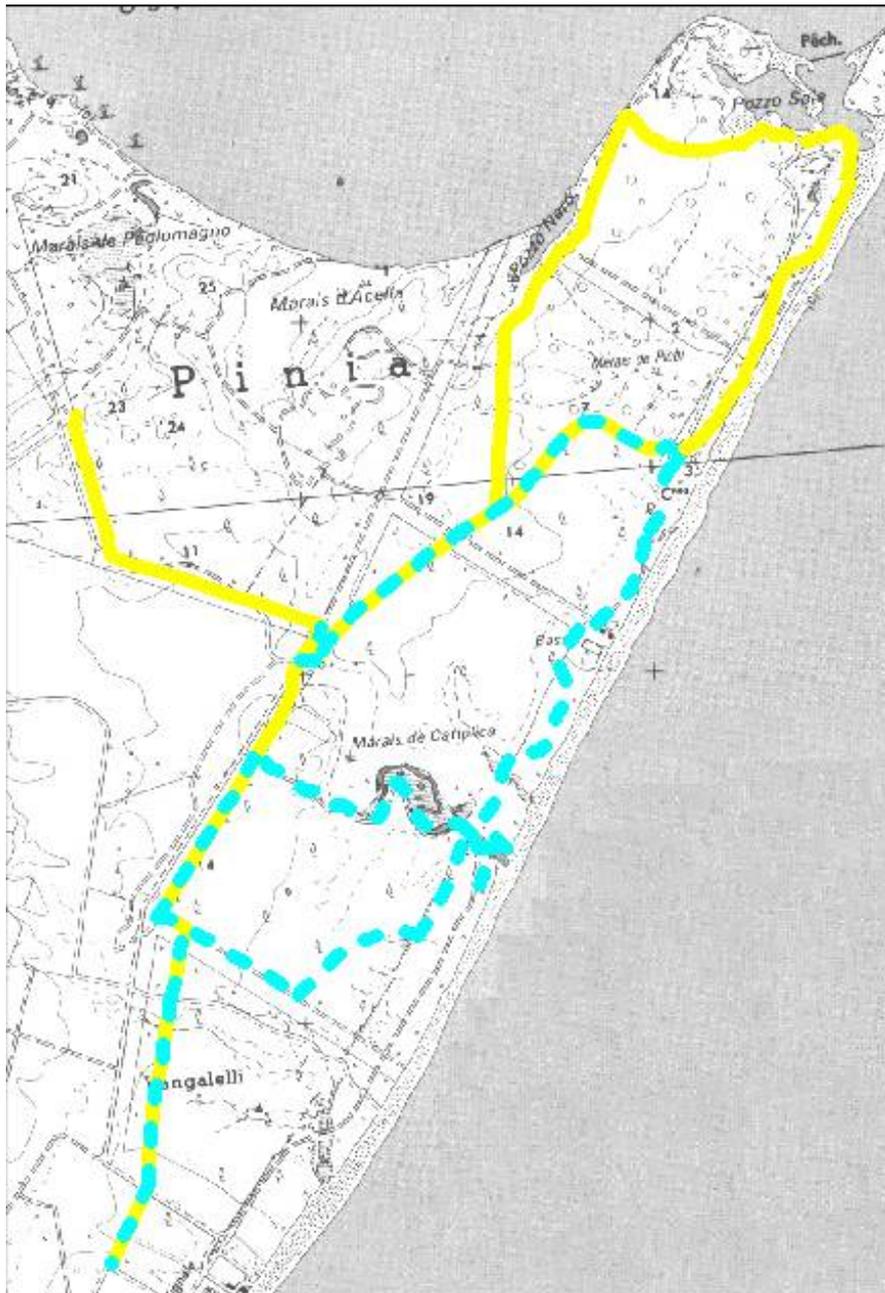
LES PRINCIPES POSES PAR LA LOI

- ▶ La circulation des véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique.
 - Ne sont pas concernés par cette interdiction, les véhicules utilisés par des services publics, ceux utilisés à des fins d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels ou ceux utilisés par les propriétaires ou à leurs ayants droit chez eux.
- ▶ Un propriétaire peut interdire l'accès des véhicules à moteur sur une voie dont il est propriétaire.
 - Une voie privée suffisamment large et carrossable pour être fréquentée par une voiture de tourisme est présumée ouverte à la circulation des véhicules à moteur.
- ▶ En forêt, la circulation et le stationnement sur les pistes forestières sont réglementés par le code forestier, la circulation en sous-bois est interdite.
 - Un simple sentier pédestre ou un layon forestier est interdit à la circulation des véhicules à moteur.
 - Les voies affectées à la défense de la forêt contre les incendies (DFCI) sont interdites à la circulation des véhicules à moteur à l'exception de ceux utilisés par les services d'incendie et de secours « article L.321-5 du Code Forestier ».
- ▶ L'aménagement d'un terrain spécialement dédié à la pratique des sports motorisés (cross, trials...) est soumis à autorisation.

LES STATUTS DES CHEMINS DE PINIA

En dehors d'une interdiction du propriétaire et d'une matérialisation, les chemins carrossables pouvant être fréquentés par une voiture de tourisme, sont ouverts à la circulation du public. On peut considérer sur Pinia que seules les voies d'accès aux aires de stationnement entrent dans cette catégorie.

La carte suivante localise les pistes et chemins actuellement empruntés par les quads (jaune) et les promenades avec un âne (pointillés bleus).



		Priorité	1
Résultats à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Faire respecter la réglementation concernant la circulation des véhicules à moteur ▶ Diminuer l'impact de la fréquentation sur le milieu naturel ▶ Augmenter le confort des usagers 		
Habitats ou espèces d'intérêt communautaire concernés	Essentiellement les habitats des milieux dunaires : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Végétation des laisses de mer ▶ Dunes mobiles embryonnaires ▶ Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> ▶ Dunes du <i>Crucianellion maritima</i> en mosaïque ▶ Pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i> ▶ Dunes à végétation sclérophylle 		
Périmètre d'application	Tout le site		

Description des mesures de gestion

Action 21 : Clarifier la réglementation concernant la circulation motorisée sur le site
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Clarifier le statut des pistes et les réglementations liées sur Le domaine de Pinia ▶ Vérifier les responsabilités engagées quant à l'utilisation des pistes non carrossables ▶ Mener une réflexion concernant la création éventuelle d'un circuit autorisé uniquement à la pratique du quad accompagné d'un guide ▶ Poursuivre la concertation concernant l'accès au grau via la dune
Action 22 : Mettre en place une signalétique adaptée offrant une meilleure lisibilité des circuits de circulations (doux et motorisée)
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Panneaux de fonctionnement de site ▶ Signalétique de réglementation
Action 23 : Mettre en place des aménagements intégrés au paysage pour tenter de supprimer la circulation des véhicules à moteur sur la plage et protéger les habitats dunaires
<p>Il s'agit notamment de positionner en travers de la plage des obstacles (rails plantés) afin d'éviter aux véhicules d'emprunter la plage. En complément, l'ensemble des accès depuis les aires de stationnement doit être bloqué en ménageant des accès possibles pour les véhicules d'entretien et de secours.</p>
Action 24 : Mettre en œuvre des contrôles réguliers afin de permettre un respect de la réglementation concernant notamment la circulation des véhicules à moteur

Maître d'œuvre	Conservatoire du Littoral, Conseil général
Assistance	Mairie, gendarmerie
Outils financiers	Intégrées aux missions habituelles
Indicateurs de suivi \ réalisation	L'absence de circulation motorisée en dehors des voies réservées

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action 21 :	IMC	x					
Action 22 :	3 000 €	3 000 €					
Action 23 :	10 000 €	10 000 €					
Action 24 :	IMC	x	x	x	x	x	x

IMC : intégré aux missions courantes

Estimation du coût global de l'action, sur la durée du DOCOB et du plan de gestion :	13 000 €
--	-----------------

Opération 9 : Etablir un règlement de site par arrêté municipal

	Priorité	1
Contexte	La multiplicité des usages sur le site peut engendrer des dégradations sur le milieu naturel et générer des conflits d'usage. L'adoption d'un règlement de site par arrêté municipal fournira au Conservatoire du Littoral et au gestionnaire le support légal pour faire appliquer la loi.	
Résultats à atteindre	Doter le site d'un règlement	
Habitats ou espèces d'intérêt communautaire concernés	Potentiellement toutes les espèces et habitats	
Périmètre d'application	Tout le site	

Description des mesures de gestion

Action 25 : Etablir un règlement de site par arrêté municipal	<p>7. Activités conventionnées sur le site</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation de la chasse (tirs) • Réglementation de la cueillette (myrte, etc...) <p>8. La gestion hydraulique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le règlement d'eau <p>9. Les sanctions et l'exécution</p> <p>La base de l'organisation des pouvoirs de police du garde</p>
<p>Le règlement de site doit permettre le contrôle et la gestion notamment des points suivants</p> <p>10. Réglementation de l'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Points d'accès et stationnement • Les horaires d'accès éventuels selon les usages et la saison • Circulation motorisée (accès au grau par la dune pour les pêcheurs) <p>11. Protection de la faune et de la flore</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction ou dégradation sur la faune et la flore • Comportement du visiteur 	

Maître d'œuvre	Mairie de Ghisonaccia
Assistance	Conservatoire du Littoral, Conseil général, ONCFS
Outils financiers	Intégrées aux missions habituelles
Indicateurs de suivi \ réalisation	Le règlement de site

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action 25 :	IMC	x					

IMC : intégré aux missions courantes

Estimation du coût global de l'action, sur la durée du DOCOB et du plan de gestion :	IMC
--	------------

Opération 10 : Encadrer les activités au travers d'une charte de bonne pratique

Priorité 2

Contexte	Les acteurs économiques sont de plus en plus nombreux sur le site et leur activité peut avoir un impact sur le milieu, aussi bien que sur le déroulement des autres usages.
Résultats à atteindre	La charte de bonne conduite cherchera à : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Inciter les porteurs de projets à se rapprocher du Conservatoire du Littoral et du Conseil général ; ▶ Sensibiliser les porteurs de projets à la protection du site et au respect des autres usages ; ▶ Permettre aux porteurs de projets de se rencontrer ; ▶ développer une vision commune du site ; ▶ Faire adopter une charte de bonnes conduites proposée et rédigée par les porteurs de projets, sous l'impulsion du Conservatoire du Littoral
Habitats ou espèces d'intérêt communautaire concernés	
Périmètre d'application	Tout le site, et la périphérie directe

Description des mesures de gestion

Action 26 : Créer un réseau des acteurs économiques et amorcer une réflexion

Organiser des réunions regroupant élus, conservatoire du littoral, Conseil général, porteurs de projets et professionnels du tourisme (y compris les hôtels et campings en périphérie).

Action 27 : Elaborer les principes directeurs pour la gestion et le développement des activités économiques sur le site et signer la charte

Il s'agit d'établir une charte de bonne conduite de manière concertée

Maître d'œuvre	Conservatoire du Littoral
Assistance	Conseil général, mairie
Outils financiers	Natura 2000, Intégrées aux missions habituelles
Indicateurs de suivi \ réalisation	Parution de la charte, Nombre de signataire de la charte

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action 26 :	IMC	x	x	x	x	x	x
Action 27 :	IMC	x	x				

Estimation du coût global de l'action, sur la durée du DOCOB et du plan de gestion :

IMC

ENJEU « CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES PATRIMONIALES ET D'INTERET COMMUNAUTAIRE »

1. OBJECTIF 6 : AMELIORER LA CONNAISSANCE DE LA FLORE ET DE LA FAUNE PROTEGEE ET METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE PROTECTION SPECIFIQUE

Opération 11 : Poursuivre les inventaires et suivi de la faune et de la flore
patrimoniale

Priorité

2

Contexte	La taille du site, l'imprécision de certaines données, la réalisation d'aménagements futurs ou la réalisation de travaux d'entretien sont autant de facteurs qui
Résultats à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Améliorer les connaissances sur la faune et la flore du site par l'organisation d'inventaires et de suivis supplémentaires. ▶ Limiter l'impact des aménagements d'accueil sur les habitats naturels et leur cortège floristique
Habitats ou espèces d'intérêt communautaire concernés	Toutes les espèces floristiques et faunistiques d'intérêt communautaire.
Périmètre d'application Tout le secteur et en particulier les sites suivants	<div style="margin-top: 10px;"> <p>■ Travaux DFCI</p> <p>■ Zones humides</p> <p>■ Aménagements d'accueil</p> <p>● P</p> <p>■ Zones humides</p> </div>

Description des mesures de gestion

Action 28 : Réaliser un inventaire et un suivi des chiroptères

La Grande Notule, signalée sur le site, fera l'objet d'un suivi afin de mieux connaître son comportement sur le site et les milieux qu'elle fréquente. Une gestion appropriée des milieux concernés pourra alors être mise en œuvre afin de s'assurer du maintien de la Grande Noctule sur le site.

Action 29 : Approfondir les connaissances sur les habitats et espèces limitrophes des étangs et des lagunes

Ces biotopes abritent généralement de nombreuses espèces patrimoniales aussi faunistiques et floristiques. Les inventaires actuels ne permettent pas de définir avec précision les modalités de ces secteurs à enjeux. Un inventaire zone par zone devrait permettre de mieux gérer ces secteurs.

Action 30 : Mettre en œuvre des inventaires naturalistes sur les secteurs où des travaux sont envisagés

La réalisation des tracés et des aménagements d'accueil et des travaux d'entretien pourrait porter atteinte à certaines stations végétales remarquables ou encore pourrait perturber la nidification de certaines espèces. Le but est préserver ces espèces remarquables par un parcours systématique des circuits et des secteurs à aménager ou à entretenir en vue de piqueter ou mettre en évidence les secteurs à préserver.

Action 31 : Réaliser un suivi et un entretien régulier de la flore patrimoniale recensées

L'objectif n'est pas de suivre chaque année l'ensemble des espèces et des milieux naturels mais de privilégier les espèces d'intérêt majeur ainsi que les espèces indicatrices d'une bonne qualité du milieu naturel.

Maître d'œuvre	Conservatoire du Littoral
Assistance	Conseil général, conservatoire botanique de Corse, GCC
Outils financiers	Natura 2000,
Indicateurs de suivi \ réalisation	Cahier scientifique de suivi

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action 28 :	10 000 €	6 000 €		2 000 €		2 000 €	
Action 29 :	8 000 €	8 000 €					
Action 30 :	10 000 €	5 000 €	5 000 €				
Action 31 :	4 000 €			2 000 €		2 000 €	

IMC : intégré aux missions courantes

Estimation du coût global de l'action, sur la durée du DOCOB et du plan de gestion :	32 000 €
--	----------

Opération 12 : Mettre en œuvre des actions de protection spécifique de la végétation sur les dunes et arrières dunes
Priorité
2

Contexte	<p>Les dunes et arrières dunes sont des milieux fragiles soumis à une multitude de contraintes naturelles ou anthropiques (piétinement, incendies de forêts).</p> <p>Le maintien d'habitats de qualités passe par la mise en œuvre d'actions ponctuelles permettant de réduire l'impact de ces contraintes.</p>
Résultats à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Garantir la préservation des habitats et espèces végétales des milieux dunaires
Habitats ou espèces d'intérêt communautaire concernés	<ul style="list-style-type: none"> ▶ *Fourrés du littoral à genévriers ▶ Dunes à végétation sclérophylle ▶ Dunes du <i>Crucianellion maritima</i> en mosaïque ▶ Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> ▶ Dunes mobiles embryonnaires
Périmètre d'application	 <p style="text-align: right;">dunes et arrières dunes</p>

Description des mesures de gestion

Action 32 : Réaliser un périmètre débroussaillé autour des genévriers

L'intervention consiste à réaliser un périmètre débroussaillé de 20 mètres en priorité autour des plus gros spécimens, rescapés des précédents incendies. A terme, le maintien d'un débroussaillage autour d'un pied de genévrier sur quatre devrait permettre la survie de plusieurs individus après passage d'un incendie.



Action 33 : Poursuivre l'arrachage des espèces invasives sur les dunes

Le traitement et l'arrachage des espèces invasives sont poursuivis, telles que la griffe de sorcière sur les dunes. Ce travail pourra se faire en même temps que le ramassage des macro-déchets.

Action 34 : Faire respecter la réglementation concernant la circulation des véhicules à moteur

Concernant les laisses de mer, la priorité est de faire respecter la réglementation sur l'interdiction des véhicules motorisés sur la plage en mettant en place une sensibilisation et un dispositif bloquant de qualité, intégré au paysage (cf. Action 23 :).

Maître d'œuvre	Conseil général,
Assistance	Entreprise externe
Outils financiers	Natura 2000
Indicateurs de suivi \ réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintien d'un périmètre débroussaillé ▶ Eradication des griffes de sorcières

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action 32 :	IMC		x	x			
Action 33 :	IMC			x	x	x	
Action 34 :	IMC	x	x	x	x	x	x

IMC : intégré aux missions courantes

Estimation du coût global de l'action, sur la durée du DOCOB et du plan de gestion :	IMC
--	------------

2. **OBJECTIF 7 : MAINTENIR UNE VEGETATION OUVERTE SUR LES BERGES DES LAGUNES ET DES ZONES HUMIDES**

Opération 13 : Maintenir l'ouverture de la végétation des berges des lagunes et des zones humides

Priorité	3
-----------------	----------

<p>Contexte</p>	<p>La préservation des lagunes en périphérie de l'étang d'Urbinu est une priorité. Elles accueillent une avifaune remarquable (Tadorne de Belon, notamment), des milieux de laisse de mer et des éléments de la flore patrimoniale. Le maintien ouvert de la végétation des berges est l'objectif principal. En revanche, le comblement est une évolution naturelle de toutes les zones humides.</p> <p>Les conditions hydriques d'une lagune évoluent selon les années en fonction des invasions marines et des précipitations qui entraînent une réorganisation naturelle de la lagune, modifiant ses fonds ses mouvements hydrauliques et ses berges.</p> <p>La dynamique des milieux en périphérie des lagunes, due à ces successions de conditions hydriques, est donc naturelle.</p>
<p>Résultats à atteindre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conserver la dynamique naturelle de la végétation des berges des lagunes. ▶ Maintenir certains secteurs à enjeux (faune, flore) ouverts
<p>Habitats ou espèces d'intérêt communautaire concernés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lagunes ▶ Prés salés méditerranéens ▶ Kosteletzky pentacarpos
<p>Périmètre d'application</p>	<div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 20px;"> <p>Principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Marais de Paolomagno, ▶ Pozzo Nero, ▶ Pozzo Sale ▶ et marais de Cattolica. </div> </div>

Description des mesures de gestion

Action 35 : Réaliser un inventaire de la flore patrimoniale sur les berges des lagunes afin de déterminer les secteurs à enjeux

Cf. action page 42, Action 30 :

Action 36 : Réaliser un débroussaillage manuel et sélectif des secteurs à enjeux des berges des lagunes

Débroussaillage manuel sur les berges présentant une évolution vers un maquis

Action 37 : Réaliser un focardage de secteurs fortement envahis par la phragmitaie afin de conserver des zones en eau libre

L'envahissement des plans par la roselière est un phénomène naturel qui tend à fermer le milieu. Des interventions par des méthodes traditionnelles (focardage manuelle, brûlage dirigée) permettraient de maintenir une diversité des habitats dans les lagunes et zones humides.

Maître d'œuvre	Conseil général,
Assistance	Naturalistes
Outils financiers	Natura 2000
Indicateurs de suivi \ réalisation	Evolution des berges des lagunes dans le suivi scientifique de la gestion

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action 35 :	cf. action 30						
Action 36 :	2 000 €				2 000 €		
Action 37 :	3 000 €					3 000 €	

Estimation du coût global de l'action, sur la durée du DOCOB et du plan de gestion :

5 000 €

3. OBJECTIF 8 : COMMUNIQUER AVEC LE PUBLIC

Opération 14 : Faire connaître la valeur du site et ses richesses

		Priorité	2
Résultats à atteindre	► Faire prendre conscience au public de l'intérêt de protéger le site		
Habitats ou espèces d'intérêt communautaire concernés			
Périmètre d'application	Tout le site		

Description des mesures de gestion

Action 38 : Editer un guide nature et une cartographie unique pour le site.

Ce guide, à destination des professionnels et du public doit offrir à tous une meilleure connaissance du site et de ces fragilités de manière à promouvoir une les objectifs de préservation qui en découle.

Action 39 : Organiser des formations rapides de connaissance de la faune et de la flore pour les professionnels afin d'améliorer la sensibilisation à la nature auprès de leurs clients

Ces formations spécifiques doivent apporter aux professionnels qui utilisent le site dans le cadre de leurs activités les connaissances suffisantes qu'ils pourront transmettre à leur client. 2 jours de formations pour 10 personnes la première et deuxième année.

Action 40 : Réaliser une sensibilisation des principaux acteurs du site

La mairie se propose de contacter les propriétaires de quads parcourant le site et les chasseurs dans le but disposer d'interlocuteurs représentatifs d'acteurs locaux individuels.

Action 41 : Développer des partenariats avec les écoles et mettre en place des sorties scolaires d'éducation à l'environnement et à la nature

Maître d'œuvre	Conservatoire du Littoral
Assistance	Bureau d'étude et éditeur
Outils financiers	
Indicateurs de suivi \ réalisation	Réalisation du guide et des formations

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action 38	3 000 €		3 000 €				
Action 39	2 000 €	1 000 €	1 000 €				
Action 40	IMC						
Action 41	IMC	x	x	x	x	x	x

IMC : intégré aux missions courantes

Estimation du coût global de l'action, sur la durée du DOCOB et du plan de gestion :	5 000 €
--	----------------

Opération 15 : Expliquer les orientations de gestion forestière adoptées

	<i>Priorité</i>	3
Contexte	La gestion forestière fait face à deux contraintes majeures que sont la cochenille et le feu. La mise en œuvre des travaux forestiers de coupes d'arbres ou de débroussaillage est souvent mal perçue par le public. C'est pour cette raison qu'une communication expliquant les raisons des interventions menées est indispensable afin que le public et les acteurs locaux adhèrent à la démarche.	
Résultats à atteindre	► Faire prendre conscience au public de l'intérêt des travaux sylvicoles	
Habitats ou espèces d'intérêt communautaire concernés		
Périmètre d'application	Tout le site	

Description des mesures de gestion

Action 42 : Mettre en place une signalétique adaptée sur site et à la mairie
Communication vers les usagers et les riverains : la mairie se propose de réaliser un travail de communication sur cette problématique avec les propriétaires de terrains agricoles jouxtant le terrain du Conservatoire du Littoral.
Action 43 : Réaliser des interventions sur le sujet lors de réunions publiques concernant le site
Action 44 : Editer une plaquette explicative et la communiquer directement auprès des professionnels du tourisme
Réalisation de la plaquette par un professionnel + coût de l'édition

Maître d'œuvre	Conservatoire du Littoral
Assistance	Conservatoire Botanique de Corse, Chambre d'Agriculture, DDAF, Conseil général, PNR de Corse, mairie
Outils financiers	Office du tourisme, CDT
Indicateurs de suivi \ réalisation	- Mise en place de la signalétique - Edition et diffusion de la plaquette - sorties scolaires réalisées

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action 42				IMC			
Action 43				IMC			
Action 44	3 000 €			3 000 €			

IMC : intégré aux missions courantes

Estimation du coût global de l'action, sur la durée du DOCOB et du plan de gestion :	3 000 €
--	----------------

ENJEU « DEFINITION ET MISE EN ŒUVRE DE PROCEDURES DE GESTION DU SITE »

1. OBJECTIF 9 : CONFORTER L'ACTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR CONSOLIDER LA GESTION DU SITE

Opération 16 : Mettre en cohérence le périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral

Priorité

2

<p>Contexte</p>	<p>La maîtrise foncière est un atout majeur pour gérer un site forestier comme celui de Pinia. Les propriétés riveraines immédiates sont pour la plupart des terrains agricoles en friche, donc non entretenus sur lesquelles le risque de propagation de feu est très important.</p> <p>De même sur le littoral, la maîtrise foncière du DPM (par attribution) permet de disposer d'une cohérence sur l'ensemble du site.</p>
<p>Résultats à atteindre</p>	<p>Disposer de terrains contigus et de la maîtrise foncière des terrains à l'ouest du site de manière à pouvoir optimiser la gestion du site en termes d'habitats naturels, d'usages et de gestion incendie.</p>
<p>Habitats ou espèces d'intérêt communautaire concernés</p>	<p>L'ensemble des espèces et habitats du site</p>
<p>Périmètre d'application</p>	

Description des mesures de gestion

Action 45 : Définir une politique commune de gestion du site entre le Conservatoire, la commune et les riverains
Engager une réflexion en consultation avec la commune de manière à sensibiliser les propriétaires. Une étude précise devra être menée pour organiser la concertation et concrétiser les acquisitions.
Action 46 : Elaborer le dossier de demande d'attribution du DPM au Conservatoire
Action 47 : Engager, si nécessaire, des procédures d'acquisition auprès des propriétaires concernés
La superficie à acquérir en priorité est estimée à environ 220 ha.

Maître d'œuvre	Conservatoire du Littoral
Assistance	Mairie, SAFER
Outils financiers	
Indicateurs de suivi \ réalisation	Surface acquise

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Erreur ! Source du renvoi introuvable.	IMC	x	x	x			
Action 47 :	IMC	x	x				
Action 47 :	IMC			x	x	x	x

IMC : intégré aux missions courantes

Estimation du coût global de l'action, sur la durée du DOCOB et du plan de gestion :	IMC
--	------------

Opération 17 : Mettre en place un comité local de gestion par site et un comité de Pilotage Natura 2000

Priorité

1

<p>Contexte</p>	<p>Le site Natura 2000 est constitué des domaines disjoints de Pinia et Del Sale, situés sur deux communes différentes. En outre, les problématiques sur ces domaines sont très différentes, l'un étant plutôt lié à la gestion de l'eau (Del Sale), l'autre à la gestion de la forêt. Enfin, ce ne sont pas les mêmes acteurs qui sont impliqués sur chacun des sites.</p>
<p>Résultats à atteindre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Disposer de deux comités locaux de gestion (un par site) et d'un comité de pilotage Natura 2000 pour les deux sites ▶ Organiser une gestion à une échelle élargie du site de Pinia
<p>Habitats ou espèces d'intérêt communautaire concernés</p>	<p></p>
<p>Périmètre d'application</p>	<p>Le site de Pinia et le site de Del Sale</p>

Description des mesures de gestion**Action 48 : Mettre en place les comités locaux de gestion**

Chaque comité local de gestion se réunira au moins une fois dans l'année. La liste des participants sera arrêtée. Les membres du comité pourront toutefois se réunir en réunion de travail sur des sujets particuliers et dans ce cas des invitations supplémentaires pourront venir étoffer la liste des participants de manière à enrichir les discussions.

Chacun des comités locaux serait présidé par le maire de la commune concernée.

Action 49 : Poursuivre les réunions des Comités de Pilotage Natura 2000

Le Comité de Pilotage pour le site Natura 2000 est constitué des membres permanents des deux comités locaux de gestion. Il se réunira le même jour (une fois par an) que les comités locaux de gestion de manière à minimiser les déplacements des membres.

La gestion des sites à une échelle plus globale pourra être abordée (piste cyclable, circuit intégré avec le musée, etc...)

Le Comité de pilotage est présidé par le préfet.

Maître d'œuvre	Conservatoire du Littoral
Assistance	Mairie, Conseil général
Outils financiers	
Indicateurs de suivi \ réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Liste des membres des comités locaux de gestion et du comité de pilotage. ▶ Compte-rendu des réunions

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action 48 :	IMC	x					
Action 49 :	IMC	x	x	x	x	x	x

IMC : intégré aux missions courantes

Estimation du coût global de l'action, sur la durée du DOCOB et du plan de gestion :	IMC
--	------------

Opération 18 : Réaliser l'animation du DOCOB Natura 2000

Priorité

1

Contexte	<p>L'animation du Docob d'un site Natura 2000 peut être assurée par divers organismes tels que la DIREN, l'OEC, le Conseil Général, un bureau d'études, une association. Ce n'est pas nécessairement une collectivité territoriale.</p> <p>Le Conseil Général, ainsi que l'OEC ou le service forestier de la CTC ne disposent pas des ressources humaines ou financières pour assurer toute l'animation du DOCOB. Si l'animateur n'est pas désigné, la DIREN assure ou sous-traite l'animation du site.</p> <p>En Corse du Sud, le Conseil Général perçoit 30 000 € sur 5 ans pour réaliser l'animation de sites Natura 2000.</p>
Résultats à atteindre	<p>► Disposer d'une animation du site Natura 2000 concernant la réalisation spécifique des actions préconisées dans le plan de gestion</p>
Habitats ou espèces d'intérêt communautaire concernés	
Périmètre d'application	Le périmètre Natura 2000

Description des mesures de gestion

Action 50 : Désigner un animateur Natura 2000

La phase d'animation répond aux objectifs suivants :

- L'organisation de réunion d'information publique
- La prise de contact avec les maires et les propriétaires riverains du site Natura 2000
- L'accompagnement terrain
- La réalisation de diagnostics environnementaux complémentaires
- La réalisation de contrats Natura 2000 ou de CAD
- Le suivi des actions de gestion en partenariat avec le Conseil général, gestionnaire

L'animateur peut intervenir sur plusieurs sites. Sur Pinia, on estime à 20 jours par an les besoins en animation.

Maître d'œuvre	Conservatoire du Littoral
Assistance	Mairie, Conseil général (sous-traitance possible)
Outils financiers	Natura 2000
Indicateurs de suivi \ réalisation	► Présence et activité de l'animateur (compte rendu d'activités)

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action 50 :	54 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €

IMC : intégré aux missions courantes

Estimation du coût global de l'action, sur la durée du DOCOB et du plan de gestion :

54 000 €

Opération 19 : Mettre en œuvre une gestion concertée

	<i>Priorité</i>	<i>1</i>
Contexte	La forêt de Pinia étant une forêt relevant du régime forestier, l'ONF en est le gestionnaire légal. D'un autre côté, le Conseil général est le gestionnaire des sites du Conservatoire du Littoral. Chaque acteur a néanmoins sa place sur le terrain, il faut aujourd'hui clarifier cela.	
Résultats à atteindre	Coordonner l'ONF et le Conseil général dans la gestion du domaine de Pinia	
Habitats ou espèces d'intérêt communautaire concernés		
Périmètre d'application	Le site de Pinia	

Description des mesures de gestion**Action 51 : Clarifier les rôles de chacun**

Nécessité de clarification des responsabilités de deux « gestionnaires » (le Conseil Général de Haute-Corse et l'Office National des Forêts)

- ▶ Le Conseil Général de Haute Corse est chargé de :
 - L'animation et l'accueil sur les sites,
 - Le respect de la réglementation en vigueur,
 - La surveillance et l'entretien des aménagements existants,
 - L'application du plan de gestion.
- ▶ L'Office National des Forêts, gestionnaire des forêts publiques relevant du régime forestier, doit y assurer :
 - l'élaboration à titre gratuit du plan d'aménagement conforme au PRMF et sous les directives du propriétaire (en y intégrant les orientations et objectifs décrits dans le plan de gestion et le Docob Natura 2000).
 - la délimitation et le bornage des bois et forêts
 - l'aménagement et assiette des coupes
 - la vente des coupes et produits des coupes
 - l'exploitation des coupes et récolement
 - l'exploitation de la chasse, des pâturages
 - la recherche et la poursuite des délits forestiers, ainsi que la police générale du domaine et de ses limites
 - Gestion forestière

Action 52 : Définir la trame d'intervention de l'ONF

L'ONF et le Conservatoire du Littoral se sont déclarés prêts à organiser la coordination de la forêt ensemble selon les étapes suivantes :

1. Rencontre préalable pour fixer les orientations et le calendrier,
2. Transmission du Plan de Gestion à l'ONF afin de préciser les positions du propriétaire,
3. Elaboration du plan d'aménagement forestier par l'ONF,
4. Elaboration de la PRMF (une demande peut être faite pour que Pinia deviennent un de sites prioritaires du Fium'Orbu pour l'élaboration du PRMF),
5. Proposition annuelle d'un plan de travaux

L'ONF peut assurer l'aménagement forestier dans le cadre de ses prérogatives et de sa mission régalienne liées dans le cadre du Régime Forestier tout en respectant les orientations du propriétaire du site. L'ONF est la maître d'œuvre pour l'ensemble des travaux sylvicoles réalisés sur le site.

Maître d'œuvre	Conservatoire du Littoral, Conseil général, ONF
Assistance	---
Outils financiers	---
Indicateurs de suivi \ réalisation	► Programme d'intervention et rôle de l'ONF

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action 51 :	IMC	x					
Action 52 :	IMC	x					

Estimation du coût global de l'action, sur la durée du DOCOB et du plan de gestion :

IMC

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS

Le coût total des opérations de gestion, hors opérations intégrées aux activités courantes de la gestion est de 979 000 € sur 6 ans.

1. SYNTHÈSE GLOBALE

IMC intégré aux missions courantes	Actions	priorité / action Natura 2000*	coût global d'investissement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	maître d'œuvre	Assistance	Outils financiers	Indicateurs de suivi \ réalisation
Enjeu « Définition d'une stratégie de gestion forestière »													
Objectif 1 : Gérer le risque d'incendie de forêt													
Opération 1	Améliorer et entretenir les infrastructures de défense de la forêt contre les incendies	1/N2000											
Action 1	Poursuivre et améliorer les traitements et l'entretien des infrastructures DFCI actuelles		7 000 €	3 000 €	3 000 €	x	1 000 €	x	x	Conseil général, CRPF appuyé par la mairie de Ghisonaccia, Conservatoire du Littoral	ONF, SDISS, Chambre d'Agriculture, OEC	PRMF, DFCI, CAD	Rapport annuel du gestionnaire et du propriétaire Etat des aménagements avant la période estivale
Action 2	Promouvoir l'adoption de bonnes pratiques agricoles ou sylvicoles par les propriétaires riverains		IMC	x	x	x							
Action 3	Améliorer la surveillance incendie du site		IMC	x	x	x	x	x	x				
Action 4	Créer un groupe de travail sur la gestion du risque incendie sur Pinia		IMC	x									
Opération 2	Mettre en œuvre une gestion de défense des personnes contre les incendies	1											
Action 5	Matérialiser le plan d'évacuation		5 000 €	5 000 €									
Action 6	Mettre en place des outils (signalétique) de sensibilisation et responsabilisation des usagers du milieu aux risques qu'ils encourent		3 000 €	3 000 €						Conseil général,	SDISS, mairie, DDAF	PRMF, DFCI	Mise en place de la signalétique
Action 7	Réglementer et interdire l'accès au massif suivant les conditions météorologiques		4 000 €	4 000 €	x	x	x	x	x				
Opération 3	Elaborer un plan de protection de la forêt contre les incendies et un schéma de régulation des flux de circulation et d'évacuation dans le cadre d'une PRMF	2/N2000											
Action 8	Etablir une demande auprès de la DDAF afin de rendre le site de Pinia prioritaire dans la réalisation des PRMF de Haute Corse		IMC		x					DDAF	Conservatoire du Littoral, Conseil général,	PRMF	Existence de la PRMF
Action 9	Réaliser un étude de Protection Rapprochée de Massif Forestier		8 000 €	8 000 €									
Objectif 2 : Anticiper l'arrivée de la cochenille ou des incendies par des travaux sylvicoles adaptés sur les secteurs à enjeux													
Opération 4	Mettre en œuvre des travaux sylvicoles adaptés sur les secteurs où l'accueil du public est existant ou prévu	2/N2000											
Action 10	Traiter les aires de stationnements et les voies de circulation motorisée actuelles et futures		cf. action 1							Conseil général	département de la santé des forêts	Natura 2000, département de la santé des forêts	Etat des secteurs entretenus
Action 11	Traiter les secteurs sur lesquels sont prévus les circuits d'accueil du public		16 000 €	6 000 €	3 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €				
Opération 5	Mettre en œuvre des actions de lutte expérimentale contre la cochenille	3/N2000											
Action 12	Inscrire les sites de Pinia et Del Sale dans le réseau des sites expérimentaux de Corse concernant la lutte contre la cochenille		IMC		x					ONF	Conseil général	Natura 2000, département de santé des forêts	Impacts de l'infestation par la cochenille par rapport à d'autres sites du littoral
Action 13	Assurer une gestion sylvicole ciblée après infestation par la cochenille		6 000 €				2 000 €	2 000 €	2 000 €				
Opération 6	Elaborer un plan de gestion forestière adapté aux préconisations du plan de gestion du site	3	12 000 €			12 000 €							
Action 14	Prévoir des interventions ponctuelles sur les boisements suite à des chablis localisées sur des zones paysagères sensibles.					x							
Action 15	prévoir des travaux sylvicoles ciblés suite aux passages éventuels d'incendies					x				ONF	/	Cadre du Plan d'Aménagement Forestier	Mise en œuvre des actions du Plan d'Aménagement Forestier
Action 16	Mettre en place une filière d'écoulement du pin suite à un incendie ou l'infestation par la cochenille					x							
Enjeu « Réorganisation des modalités de fréquentation et d'usage du site »													
Objectif 3 : Organiser les pratiques dans l'espace et dans le temps et Objectif 4 : Adapter les aménagements d'accueil aux contraintes naturelles et aux usages													
Opération 7	Réaliser les aménagements d'accueil du public	1											
Action 17	Définir et mettre en œuvre un plan de circulation (entre usages doux et véhicules à moteur)		260 000 €	80 000 €		180 000 €							
Action 18	Effacer les sentiers pédestres non prévus dans le plan de circulation et les aires de stationnements 1 et 2												
Action 19	Relocaliser et aménager les aires de stationnements 1 et 2		600 000 €		300 000 €		300 000 €						
Action 20	Réaliser des ouvertures dans la végétation afin d'offrir des points de vue sur la mer, l'étang et les montagnes												
Objectif 5 : Réglementer et encadrer la fréquentation du site													
Opération 8	Encadrer la circulation motorisée sur le site	1/N2000											
Action 21	Clarifier la réglementation concernant la circulation motorisée sur le site		IMC	x									
Action 22	Mettre en place une signalétique adaptée offrant une meilleure lisibilité des circuits de circulations (doux et motorisée)		3 000 €	3 000 €									
Action 23	Mettre en place des aménagements intégrés au paysage pour tenter de supprimer la circulation des véhicules à moteur sur la plage et protéger les habitats dunaires		10 000 €	10 000 €						Conservatoire du Littoral, Conseil général	Mairie, gendarmerie	Intégrées aux missions habituelles	L'absence de circulation motorisée en dehors des voies réservées
Action 24	Mettre en œuvre des contrôles réguliers afin de permettre un respect de la réglementation concernant notamment la circulation des véhicules à moteur		IMC	x	x	x	x	x	x				
Opération 9	Etablir un règlement de site par arrêté municipal	1											
Action 25	Etablir un règlement de site par arrêté municipal		IMC	x						Mairie de Ghisonaccia	Conservatoire du Littoral, Conseil général, ONCFS	Intégrées aux missions habituelles	Le règlement de site
Opération 10	Encadrer les pratiques au travers d'une charte de bonne conduite	2											
Action 26	Créer un réseau des acteurs économiques et amorcer une réflexion		IMC	x	x	x	x	x	x				
Action 27	Elaborer les principes directeurs pour la gestion et le développement des activités économiques sur le site et signer la charte		IMC	x	x					Conservatoire du Littoral	Conseil général, mairie	Natura 2000, Intégrées aux missions habituelles	- Parution de la charte - Nombre de signataire de la charte

IMC intégré aux missions courantes	Actions	priorité	coût global d'investissement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	maître d'œuvre	Assistance	Outils financiers	Indicateurs de suivi \ réalisation
Enjeu « Conservation des habitats et espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire »													
Objectif 6 : Améliorer la connaissance de la flore et de la faune protégée et mettre en œuvre des actions de protection spécifique													
Opération 11	Poursuivre les inventaires et suivi de la faune et de la flore patrimoniale	2/N2000											
Action 28	Réaliser un inventaire et un suivi des chiroptères		10 000 €	6 000 €		2 000 €		2 000 €		Conservatoire du Littoral	Conseil général, conservatoire botanique de Corse, GCC	Natura 2000,	Cahier scientifique de suivi
Action 29	Approfondir les connaissances sur les habitats et espèces limitrophes des étangs et des lagunes		8 000 €	8 000 €									
Action 30	Mettre en œuvre des inventaires naturalistes sur les secteurs où des travaux sont envisagés		10 000 €	5 000 €	5 000 €								
Action 31	Réaliser un suivi régulier de la flore patrimoniale recensées		4 000 €			2 000 €		2 000 €					
Opération 12	Mettre en œuvre des actions de protection spécifique de la végétation sur les dunes et arrières dunes	2											
Action 32	Réaliser un périmètre débroussaillé autour des genévriers		IMC		x	x				Conseil général,	Entreprise externe	Natura 2000	- Maintien d'un périmètre débroussaillé
Action 33	Poursuivre l'arrachage des espèces invasives sur les dunes		IMC			x	x	x					
Action 34	Faire respecter la réglementation concernant la circulation des véhicules à moteur		IMC	x	x	x	x	x	x				
Objectif 7 : Maintenir une végétation ouverte sur les berges des lagunes et des zones humides													
Opération 13	Favoriser le maintien ouvert des berges des lagunes	3/N2000											
Action 35	Réaliser un inventaire de la flore patrimoniale sur les berges des lagunes afin de déterminer les secteurs à enjeux		cf. action 29							Conseil général,	Naturalistes	Natura 2000	Evolution des berges des lagunes dans le suivi scientifique de la gestion
Action 36	Réaliser un débroussaillage manuel et sélectif des secteurs à enjeux des berges des lagunes		2 000 €				2 000 €						
Action 37	Réaliser un focardage de secteurs fortement envahis par la phragmitaie afin de conserver des zones en eau libre		3 000 €					3 000 €					
Objectif 8 : Améliorer la communication au grand public													
Opération 14	Assurer une communication globale sur le site et ses richesses	2											
Action 38	Editer un guide nature et une cartographie unique pour le site.		3 000 €		3 000 €					Conservatoire du Littoral	Bureau d'étude et éditeur		Réalisation du guide et des formations
Action 39	Organiser des formations rapides de connaissance de la faune et de la flore pour les professionnels afin d'améliorer la sensibilisation à la nature auprès de leurs clients		2 000 €	1 000 €	1 000 €								
Action 40	Réaliser une sensibilisation des principaux acteurs du site		IMC										
Action 41	Développer des partenariats avec les écoles et mettre en place des sorties scolaires d'éducation à l'environnement et à la nature			x	x	x	x	x	x				
Opération 15	Expliquer les orientations de gestion forestière adoptées	3											
Action 42	Mettre en place une signalétique adaptée sur site et à la mairie					IMC				Conservatoire du Littoral	Conservatoire Botanique de Corse, Chambre d'Agriculture, DDAF, Conseil général, PNR de Corse, mairie	Office du tourisme CDT, écoles	- Mise en place de la signalétique - Edition et diffusion de la plaquette - sorties scolaires
Action 43	Réaliser des interventions sur le sujet lors de réunions publiques concernant le site				IMC								
Action 44	Editer une plaquette explicative et la communiquer directement auprès des professionnels du tourisme		3 000 €			3 000 €							
Enjeu « Définition et mise en œuvre de procédures de gestion du site »													
Objectif 9 : Conforter l'action du conservatoire du littoral pour consolider la gestion du site													
Opération 16	Mettre en cohérence le périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral	2											
Action 45	Définir une politique commune de gestion du site entre le Conservatoire, la commune et les riverains		IMC	x	x	x				Conservatoire du Littoral	Mairie, SAFER		Surface acquise attribution du DPM
Action 46	Elaborer le dossier de demande d'attribution du DPM au Conservatoire		IMC										
Action 47	Engager, si nécessaire, des procédures d'acquisition auprès des propriétaires concernés		IMC			x	x	x	x				
Opération 17	Mettre en place un comité local de gestion par site et un comité de Pilotage Natura 2000	1/N2000											
Action 48	Mettre en place les comités locaux de gestion		IMC	x						Conservatoire du Littoral	Mairie, Conseil général		- Liste des membres des comités locaux de gestion et du comité de pilotage. - Compte-rendu des réunions
Action 49	Poursuivre les réunions des Comités de Pilotage Natura 2000		IMC	x	x	x	x	x	x				
Opération 18	Réaliser l'animation du DOCOB Natura 2000	1/N2000											
Action 50	Désigner un animateur Natura 2000		54 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	Conservatoire du Littoral	Mairie, Conseil général		Présence et activité de l'animateur (compte rendu d'activités)
Opération 19	Mettre en œuvre une gestion concertée	1											
Action 51	Clarifier les rôles de chacun		IMC	x						Conservatoire du Littoral, Conseil général, ONF			Programme d'intervention et rôle de l'ONF
Action 52	Définir la trame d'intervention de l'ONF		IMC	x									
			TOTAL	1 033 000 €	151 000 €	324 000 €	210 000 €	316 000 €	20 000 €	12 000 €			

* action spécifique du Document d'Objectifs Natura 2000

* les opérations dont le chiffre de priorité est suivi de « N2000 » sont directement liées aux prérogatives Natura 2000 en termes de conservation et de gestion. Ainsi le coût total des opérations liées à Natura 2000 s'élève à 141 000 €

2. SYNTHÈSE PAR OBJECTIF

	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
<u>Objectif 1</u> : Entamer une démarche type PRMF	27 000 €	23 000 €	3 000 €	- €	1 000 €	- €	- €
<u>Objectif 2</u> : Anticiper l'arrivée de la cochenille ou des incendies par des travaux sylvicoles adaptés sur les secteurs à enjeux	34 000 €	6 000 €	3 000 €	14 000 €	4 000 €	4 000 €	3 000 €
<u>Objectif 3</u> : Organiser les pratiques dans l'espace et dans le temps et <u>Objectif 4</u> : Adapter les aménagements d'accueil aux contraintes naturelles et aux usages	860 000 €	80 000 €	300 000 €	180 000 €	300 000 €	- €	- €
<u>Objectif 5</u> : Règlementer et encadrer la fréquentation du site	13 000 €	13 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
<u>Objectif 6</u> : Améliorer la connaissance de la flore et de la faune protégée et mettre en œuvre des actions de protection spécifique	32 000 €	19 000 €	5 000 €	4 000 €	- €	4 000 €	- €
<u>Objectif 7</u> : Maintenir une végétation ouverte sur les berges des lagunes et des zones humides	5 000 €	- €	- €	- €	2 000 €	3 000 €	- €
<u>Objectif 8</u> : Améliorer la communication au grand public	8 000 €	1 000 €	4 000 €	3 000 €	- €	- €	- €
<u>Objectif 9</u> : Conforter l'action du conservatoire du littoral pour consolider la gestion du site	54 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
Total	1 033 000 €	151 000 €	324 000 €	210 000 €	316 000 €	20 000 €	12 000 €

3. SYNTHÈSE A L'ECHELLE DU SITE NATURA 2000

Opérations	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Opérations de gestion sur Pinia	1 033 000 €	151 000 €	324 000 €	210 000 €	316 000 €	20 000 €	12 000 €
Opérations de gestion sur Del Sale	533 600 €	51 000 €	188 700 €	197 500 €	26 200 €	45 000 €	25 200 €
Organisation de la gestion Pinia et Del Sale	54 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
Total	1 620 600 €	211 000 €	521 700 €	416 500 €	351 200 €	74 000 €	46 200 €